

# SÉMINAIRE ABATTAGE PAYSAN

## ACTES DU SÉMINAIRE

7 ET 8 NOVEMBRE 2022

LE BESSAT (42)







La Confédération paysanne est, depuis 1987, un acteur majeur du syndicalisme agricole français qui porte des valeurs de solidarité et de partage.

Le projet pour une agriculture paysanne qu'elle défend avec constance depuis sa création est cohérent et global. Il intègre pleinement les dimensions sociales, agronomiques et environnementales dans la production agricole.

Créée en 1984, la Fédération des ADEAR a réuni les paysannes et les paysans de la Confédération paysanne pour proposer un modèle agricole permettant à des paysan-ne-s nombreux-euse-s de vivre décemment de leur travail. Les ADEAR sont les Associations pour le développement de l'emploi agricole et rural. Les ADEAR accompagnent tou-te-s les paysan-ne-s de l'installation à la transmission de leur ferme. Elles interviennent aussi lorsque ces personnes souhaitent améliorer leurs pratiques, développer l'autonomie de leur ferme, la qualité de leurs produits ou diversifier leur activité.

Avec la participation financière de :



## CRÉDITS

Rédaction : CP-FC-CJ-CC-BV-PP-AC-ND-PC

Mise en page & graphisme : JK

Crédits photos : **Andréa Blanchin** : 1, 4-5, 8, 16, 18, 20-21, 23, 25, 30, 32, 37, 39, 42 ;

**Mathieu Eisinger** : 2-3, 19 ; **JK** : 42 ; **NP** : 17.

Date d'édition : Février 2023

Impression : Saxoprint

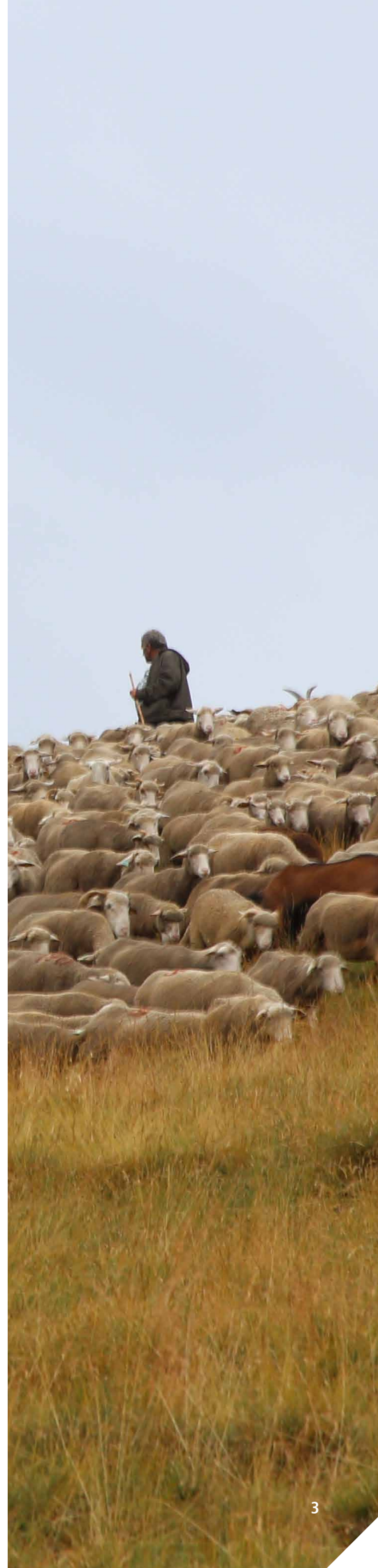
# SOMMAIRE

Sommaire	3
Introduction	4
Qu'entend-on par « abattage paysan » ?	6
Actualités réglementaires	8
Présentation des groupes locaux	12

## >> RETOURS SUR LES 10 ATELIERS DU SÉMINAIRE 16

<b>Atelier 1</b>	Abattage paysan : pourquoi ? Comment ? Mise à niveau pour débutant·es	16
<b>Atelier 2</b>	Chevreaux : Développement d'abattoirs à la ferme en cours...	18
<b>Atelier 3</b>	Caisson d'abattage : sur le terrain, aspects pratico-pratiques	24
<b>Atelier 4</b>	Peut-on tuer les animaux éthiquement ?	24
<b>Atelier 5</b>	Conception d'un caisson d'abattage pour petits ruminants dans la Drôme	26
<b>Atelier 6</b>	L'expérimentation « abattoirs mobiles » dans la loi EGALIM : quel bilan politique ?	28
<b>Atelier 7</b>	Comment convaincre les consommateur·rices dans un contexte de crise ?	30
<b>Atelier 8</b>	L'abattage paysan : outil de maîtrise et de réappropriation de la mort des animaux par les éleveurs et éleveuses	32
<b>Atelier 9</b>	Gouvernance des abattoirs et lien avec les collectivités locales : un tremplin pour l'abattage paysan ?	34
<b>Atelier 10</b>	Expérimentation de l'abattage mobile, focus sur le délai saignée-éviscération	36

Le travail paysan, une composante omniprésente du séminaire	38
Comment faire aboutir nos combats sur l'abattage paysan ?	40
Conclusion	42
Les ressources bibliographiques	43
Index	43



# INTRODUCTION



Denis PERREAU et Yves Pierre MALBEC  
représentants de la Confédération paysanne  
introduisent le séminaire.

«Faisant suite à des réunions régionales d'éleveurs dont les premiers constats furent la décroissance du nombre d'abattoirs et la difficulté d'accès à ceux-ci; constatant une privatisation qui s'accélérait avec, en fond, la crainte – justifiée ou fantasmée – d'une sur-industrialisation de l'abattage sous toutes ses formes; et devant ce sentiment fort d'abandonner nos animaux en un moment critique et de perdre le lien qui constitue une part intime de notre relation avec ceux-ci, ce qui est à la base de l'élevage paysan, **la Confédération paysanne s'est saisie de l'urgence de faire un travail politique et syndical sur le thème de l'abattage paysan.** Ce travail a démarré depuis plus de 10 ans et aujourd'hui enfin émerge la reconnaissance de nos efforts. Peu à peu, on voit à travers les nombreux échanges avec les services administratifs, des directions départementales de protection des populations (DDPP), en passant par le Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire et jusqu'à la Commission européenne, se lever les freins au développement de projets d'abattoirs paysans.

Pourtant encore aujourd'hui, chez les paysan·nes, mais aussi dans la société civile, un grand malaise persiste autour de cette thématique. Certains dysfonctionnements ont été mis en lumière, ce qui a incité le gouvernement à se pencher de plus près sur la question de la fin de vie des animaux d'élevage. Alors que la DGAL se montrait jusqu'alors assez fermée sur les possibilités d'évolutions de la réglementation, les premières participations de la Confédération paysanne aux commissions interministérielles ont apporté expérience et contenu à la problématique.

En parallèle sur le terrain, ont émergé plus d'une vingtaine d'initiatives en France, portées par les éleveurs et éleveuses, souvent de manière collective - outre la démarche individuelle d'un abattoir mobile qui a vu le jour en Côte d'Or - preuve que cette pratique est réalisable malgré un contexte économique guère favorable.

**Après ces années de mobilisation, il est important de faire un point ensemble et de pouvoir partager les expériences, les avancées des projets, les difficultés rencontrées.** Tous les groupes constitués ont bénéficié, à travers l'engagement de la Confédération paysanne et de la FADEAR, d'appui technique (la production d'un document pratique sur les caissons d'abattage<sup>1</sup>, la mobilisation d'un référent coordinateur des groupes) et d'un soutien politique (actions auprès de l'État et de ses représentants, recherche d'appuis financiers, intervention à la Commission européenne, communication autour de l'abattage paysan, etc.). De plus, localement, chaque groupe se mobilise pour chercher des financements.

Devant une telle dynamique, portée par des groupes nombreux en France, nous ne perdons pas espoir de débloquer les freins. Montrons à l'administration qu'on est présents sur le terrain pour que l'abattage soit pris en charge par les paysans et reconnu par les citoyens comme un moment important de l'élevage. Car à travers l'abattage, ce sont bien tous nos modèles d'élevages paysans que nous défendons.»

1 «Vade-mecum technique des conditions de mise en place d'une activité complémentaire de caisson mobile d'abattage», publié par la Confédération paysanne, mars 2022





**Blandine  
DREVET-ODOUARD**  
représentante  
de la Confédération  
paysanne de la Loire

« La Loire a toujours été un département paysan et l'histoire de la Confédération paysanne y est importante. On y compte aujourd'hui environ 150 adhérent·es, accompagné·es par une belle équipe que forment les 10 salarié·es de la Confédération paysanne, de l'ADDEAR et de Solidarité Paysans. Les associa-

tions sont réunies dans un tiers-lieu, au Treuil (43330, Chamboeuf), qui accueille 27 organisations dont les actions sont toutes en faveur de l'agriculture paysanne. Ce lieu a été rendu possible par l'implication de citoyennes et citoyens qui ont participé à sa rénovation. Cette implication est primordiale, car sans les citoyen·nes, les paysan·nes seul·es ne pèsent pas assez dans la sphère politique.

On peut ainsi compter dans le département sur une vraie dynamique, notamment autour de l'installation. Et l'enjeu est de taille : on ne trouve par exemple plus de paysan·ne au Bessat, commune qui accueille ce séminaire...

En ce qui concerne l'abattage, la Confédération paysanne a toujours été présente sur ce dossier, notamment pour la ré-ouverture d'un abattoir à Andrézieux-Bouthéon quand celui de Saint-Étienne a été privatisé. Il y a encore aujourd'hui 3 abattoirs dans la Loire qui peuvent accueillir les petits volumes. »



# QU'ENTEND-ON PAR « ABATTAGE PAYSAN » ?

L'expression « abattage paysan » a fait l'objet d'une définition politique élaborée par les éleveuses et les éleveurs.

Ce terme regroupe ainsi l'ensemble des dispositifs d'abattage de proximité qui répondent à 2 exigences :

- Un ancrage territorial
- Une gestion par et pour des paysan·nes – ce qui sous-entend de nouvelles manières d'appréhender le métier d'éleveur et d'éleveuse qui s'étend jusqu'à la phase d'abattage.

## MODALITÉS D'ABATTAGE PAYSAN

Les modalités d'abattage paysan envisagées sont multiples :

- **Reprise d'abattoir fixe existant.** C'est le cas de l'abattoir de Guillore (Hautes-Alpes). Repris en 2016, il fonctionne aujourd'hui un jour par semaine pour abattre toutes les espèces, pour un tonnage annuel de 150 T équivalent carcasse. L'abattage est réalisé par des paysan·nes-tâcheron·nes.
- **Création d'abattoir fixe.** C'est le cas à St Auban sur l'Ouvèze (Drôme) : en 2020, une douzaine d'éleveurs et éleveuses de petits ruminants se sont réunis en CUMA pour créer cet abattoir et réaliser eux-mêmes l'abattage. Il fonctionne 2 jours/semaine, pour un tonnage annuel de 15T équivalent carcasse. Un atelier de découpe est en construction.
- **Abattage fixe à la ferme.** Plusieurs projets sont à l'étude (notamment dans la Loire et en Corse), sur le modèle « ultra simplifié » d'un abattoir chevreau à la ferme en fonctionnement en Isère (le plus petit de France!). Dans les projets actuels, l'éleveur est l'abatteur et il n'y abat que les animaux de sa ferme.
- **Camion d'abattage.** Agréé depuis l'automne 2021, le camion d'abattage du Bœuf Éthique (Côte d'Or) permet d'abattre de 5 à 6 bovins/jour, en fonctionnant plusieurs jours par semaine. Le modèle économique est basé sur un modèle 100 % salarial et une filière longue complète, et les coûts sont répercutés sur le prix de vente.
- **Caisson d'abattage.** Il s'agit d'unités mobiles de mise à mort, dépendantes d'un abattoir et qui se déplacent du site fixe de l'abattoir jusqu'aux fermes. La contention, l'étourdissement et la saignée sont réalisés à la ferme par le caisson ; les étapes suivantes sont réalisées au sein de l'unité fixe de l'abattoir. Ce système n'existe pas encore en France, mais de nombreux projets sont à l'étude.
- **Abattoir mobile avec placettes.** Ce modèle est en développement en France (Lubéron, Aude, Lozère), dans plusieurs régions montagneuses, sans abattoir, mais avec de fortes populations de petits ruminants. L'idée est d'équiper plusieurs lieux fixes, sur un même territoire, d'une aire de réception et de locaux techniques, permettant l'accueil d'un camion-abattoir. Chaque placette reçoit un agrément, et est donc considérée comme un abattoir.

**Le thème de l'abattage paysan est vaste et les solutions multiples : ce séminaire a vocation à présenter la diversité des solutions à l'étude en France. De l'abattage mobile ou sur une placette, en passant par la solution des caissons ou des abattoirs repris et gérés par et pour des paysan·nes, le terme « abattage paysan » désignera la diversité de ces dispositifs qui garantissent une proximité et une gouvernance paysanne.**

L'exposition peut être consultée sur le site [abattagespaysans.fr](http://abattagespaysans.fr)  
(Voir les conditions de mise à disposition de l'exposition sous forme de kakemonos avec l'association Pour des Abattages paysans)



## Echanger entre pairs



Les tâcherons sont issus  
de filières, de territoires, de milieux différents.

Les éleveurs et éleveuses y côtoient aussi des bouchers, parfois un maraîcher.  
L'abattoir permet de se rencontrer autour de valeurs partagées : le besoin d'un abattoir de proximité adapté aux circuits courts, l'attachement à l'élevage agro-pastoral, la recherche de l'autonomie et de la cohérence



Tandis qu'ils font tourner l'abattoir,  
ils échangent des connaissances, des façons de faire, des tuyaux.



# ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES

L'activité d'abattage est encadrée par de nombreuses réglementations touchant à plusieurs domaines :

- **Hygiène et sécurité sanitaire** : principalement définies au niveau européen, on y trouve essentiellement des obligations de résultat. Il faut donc pouvoir justifier des résultats obtenus et non des moyens mis en œuvre.
- **Protection animale** : il s'agit ici d'obligations de moyens, régis par les réglementations européenne et nationale.
- **Protection de l'environnement** : au-delà de certains volumes, les abattoirs deviennent des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), car considérés comme des activités polluantes. S'appliquent alors des obligations de moyens.
- **Santé et sécurité au travail** : un cadre national définit les obligations de résultat à obtenir.
- **Accords interprofessionnels** : ils concernent notamment la présentation, la pesée, le classement, et le marquage des carcasses. Ils regroupent des obligations de moyens exclusivement, définis au niveau national.





## LE CADRE GÉNÉRAL DE LA RÉGLEMENTATION N'A PAS ÉTÉ PENSÉ POUR L'ABATTAGE MOBILE

La réglementation sanitaire qui encadre le développement d'outils d'abattage date de 2006 et est définie au niveau européen. Le cadre français est donc contraint par ce cadre européen, dont on peut dire qu'il est l'un des plus aboutis au monde. Ses objectifs sont les suivants :

- **Garantir un haut niveau de sécurité sanitaire** pour les consommatrices et les consommateurs ;
- **Éviter des distorsions de concurrence** au sein des États membres ;
- **Favoriser la confiance** des consommatrices et des consommateurs pour les produits européens, en Europe, mais aussi dans le monde.

**La réglementation sanitaire repose sur une obligation de résultat** : les denrées mises sur le marché ne doivent pas rendre les consommateurs malades et les moyens mis en œuvre sont au bon gré des exploitants qui sont les premiers responsables des produits qu'ils commercialisent. La garantie de maîtrise sanitaire est fondée sur l'approche HACCP qui oblige les professionnels à documenter leurs processus de fabrication. La réglementation couvre tous les maillons, mais les exigences qui s'appliquent aux éleveurs (producteurs primaires) ne sont pas les mêmes que celles des abatteurs (exploitants du secteur alimentaire) qui manipulent les denrées alimentaires.

L'abattage des animaux de boucherie, et donc la production de produit alimentaire d'origine animale, est concerné par le règlement européen n°853/2004. C'est une activité particulièrement sensible qui nécessite que tous les établissements concernés soient agréés. Cet agrément est caractérisé par une marque de salubrité, mais aussi la mise en œuvre d'obligations spécifiques de moyens (définis dans l'annexe III de ce règlement), en plus des obligations de résultat imposées à tous les exploitants du secteur alimentaire.

**Pour chaque outil d'abattage d'animaux de boucherie, l'ensemble de la démarche de maîtrise est formalisé dans un document appelé « Plan de Maîtrise Sanitaire » (PMS).** Ainsi, pour garantir la maîtrise sanitaire des opérations d'abattage, il est prévu que l'ensemble des activités d'abattage se fasse sous la responsabilité de l'organisme abatteur. Toutes les opérations sont réalisées par du personnel et avec des équipements placés sous la responsabilité de l'abattoir agréé. Seuls entrent aujourd'hui strictement dans le cadre réglementaire :

- **Les abattoirs (fixes ou mobiles) non divisibles**, depuis l'entrée d'animaux vivants jusqu'à la sortie de carcasses froides ;
- **Le cas des abattages spécifiques** de certains animaux :
  - Bovins ou porcs non transportables (Chapitre VI, section I, annexe III, règlement 853/2004)
  - Bovins ou porcs « ne pouvant pas être transportés vers l'abattoir pour éviter tout risque pour le manipulateur et pour prévenir toute blessure des animaux pendant le transport » (Chapitre VI bis, section I, annexe III, règlement 853/2004).

**Le développement de l'abattage par des paysannes et paysans et de solutions semi-mobiles (caissons d'abattage, abattoirs avec placettes) ne pourra se faire que si les éleveurs travaillent sous l'autorité d'un abatteur. De plus, l'utilisation de caissons mobiles est actuellement considérée comme un « mode dégradé » de l'abattage et n'est pas prévue pour les espèces ovines et caprines.**

**Il faut donc prévoir des évolutions pour adapter ce cadre au développement de l'abattage de proximité.** Mais évaluer, sur le papier, si les moyens proposés permettent d'atteindre les résultats prévus peut s'avérer long et difficile...

## Intervenant-es

Nicolas HOLLEVILLE  
Chef du bureau des établissements d'abattage et de découpe à la Direction Générale de l'Alimentation, Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Jacky LABORIEUX  
Adjoint au chef du bureau des établissements d'abattage et de découpe, DGAL, Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire.

## **Intervenant-es**

Fabien CHAMPION  
Animateur à  
la Confédération paysanne

## **QUEL QUESTIONNEMENT SUR L'ABATTAGE MOBILE DANS LES ÉTATS MEMBRES EUROPÉENS ?**

La question de l'abattage mobile apparaît fragmentée au niveau européen. Parmi les 27 États membres de l'UE, la moitié ne se pose pas la question des abattoirs mobiles.

Un tiers des États membres a une expérience d'abattoir mobile, mais l'expérience s'est arrêtée dans 2 États membres, généralement pour des questions économiques. 4 États membres ont des caissons mobiles, mais plusieurs sont ouvertement contre leur utilisation. Ils seraient plus ouverts à l'abattoir 100 % mobile.

Dans ce contexte, pour obtenir un consensus et voir évoluer la réglementation, un des enjeux est de venir avec des éléments rassurants sur la garantie de maîtrise, en particulier pour les caissons d'abattage et pour les abattoirs avec placettes.

Sous la présidence française de l'Union européenne en 2022, des discussions autour du sujet des abattoirs mobiles ont été engagées. L'année 2023 devrait permettre de progresser sur l'évolution du cadre réglementaire, en appuyant notamment les réflexions sur les premières expériences des États membres ayant des abattoirs mobiles en activité ou en projet (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Roumanie, Suède).

Si les discussions ne portent pas sur le fonctionnement des abattoirs fixes, elles devraient porter sur les obligations de moyens à prendre en compte pour inclure les caissons mobiles. D'ores et déjà, des signaux positifs sont à signaler :

■ L'usage des caissons mobiles pourrait être étendu, non plus aux seuls animaux accidentés ou dangereux, mais à toutes les espèces ovines et caprines. Le caisson deviendrait un dispositif alternatif à part entière à l'abattage fixe...

■ La Commission européenne accepterait de réfléchir à la solution d'abattoirs sur placettes dans la mesure où ceux-ci répondraient à un réel besoin.

De plus, la viabilité économique des abattoirs mobiles n'a toujours pas été démontrée, dans un contexte où les abattoirs fixes connaissent eux-aussi des difficultés économiques. Pourtant, contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'État n'a pas de levier pour favoriser l'activité d'abattage qui n'est plus une de ses compétences. La gestion des abattoirs est maintenant du ressort d'entreprises privées ou des collectivités territoriales. Il y a une vraie mission de service public sur le sujet, mais il n'existe aucun levier au niveau national.

## **Intervenant-es**

Jacques ALVERNHE  
Président de l'association  
« Pour des abattages paysans »,

Fabien CHAMPION  
Animateur à  
la Confédération paysanne

## **2018-2022, 4 ANS POUR EXPÉRIMENTER EN FRANCE, MAINTENANT ÉCHUS**

L'article 73 de la loi Egalim d'octobre 2018 a permis le lancement d'une phase d'expérimentation de 4 ans pour identifier les éventuelles difficultés d'application de la réglementation européenne au sujet des abattoirs mobiles. L'article prévoit que « L'expérimentation fait l'objet d'une évaluation, notamment de sa viabilité économique et de son impact sur le bien-être animal [...] Cette évaluation établit des recommandations d'évolution du droit de l'Union européenne. »

La seule faveur permise par l'administration pendant cette phase d'expérimentation était la possibilité de tester des outils (type caisson d'abattage

par exemple) sans qu'ils soient inscrits dans les agréments des abattoirs. Mais cette dérogation n'est plus possible et tout matériel à tester doit aujourd'hui être intégré dans les PMS des abattoirs, complexifiant largement les possibilités d'essais.

Ces 4 ans d'expérimentation s'apparentent donc à la réalisation d'une étude dont le rendu est prévu pour 2023 et servira de positionnement sur le sujet pour le Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire. Les conclusions porteront également sur la prise en compte du stress et du bien-être animal.



## QUELLES RÉPONSES DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE À CE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ?

### LES ABATTOIRS «SEMI-MOBILES»

Comme on l'a vu précédemment, les principaux freins rencontrés pour le développement de projets d'abattage paysan touchent aux obligations de moyens. La Confédération paysanne revendique donc de proposer des obligations de résultat. Déjà, quelques avancées réglementaires ont eu lieu, notamment sur le plan environnemental. Mais les blocages demeurent.

En France, une lecture très limitante de la réglementation européenne rend impossibles les abattoirs «semi-mobiles» (caissons, placettes, unités de mise en carcasse).

Il en découle un coup d'arrêt pour de nombreux projets en cours de développement :

- Interdiction d'utilisation de caissons d'abattage pour bovins ou porcs de manière «routinière» ;
- Interdiction d'utilisation de caissons d'abattage pour petits ruminants ;
- Interdiction d'utilisation d'abattoirs mobiles avec placettes ;
- Interdiction d'utilisation d'unité de mise en carcasse sans bouverie.

Devant ces blocages considérables, la Confédération paysanne a entrepris un travail institutionnel auprès du Ministère ayant abouti au fait (la situation est assez exceptionnelle pour être soulignée...) que la France relaie au niveau de la Commission européenne les propositions du syndicat. Pour obtenir le soutien d'autres États-Membres, la Confédération paysanne a mobilisé le réseau de la Via Campesina au niveau européen.

En attendant cette nouvelle réglementation, plusieurs groupes se préparent à tester le fonctionnement d'un caisson d'abattage en conditions réelles, avec un abattoir partenaire.

### DES RÈGLES INTERPROFESSIONNELLES INADAPTÉES AUX CIRCUITS COURTS ET À L'ABATTAGE PAYSAN

Ces règles concernent toutes les espèces, mais posent surtout problème pour les bovins. Basées sur un accord interprofessionnel de septembre 2019 et son arrêté d'extension de décembre 2019, elles encadrent tout ce qui relève de la présentation, la pesée, le classement et le marquage (PPCM) et permettent d'harmoniser les transactions commerciales. Elles imposent aux abattoirs un ensemble de règles et de pratiques extrêmement contraignantes basées sur des obligations de moyens (autocontrôle mensuel de la bascule et de la tare, pesée à chaud et taux de ressuage fixe, délais entre étourdissement et pesée fixé à 1 heure...).

Si ces règles sont bien adaptées aux filières longues, elles s'appliquent mal aux filières courtes et donc aux éleveurs et éleveuses qui abattent et vendent les carcasses de leurs animaux d'élevage.

Face à cette situation, l'association «Pour des Abattages Paysans», dont la Confédération paysanne est membre, réagit sur plusieurs fronts :

■ Travail de plaidoyer pour que l'arrêté d'extension (texte réglementaire qui étend ces règles à tout opérateur) de l'accord interprofessionnel ne soit pas renouvelé en 2024, et donc pour que ces obligations ne s'appliquent qu'aux structures signataires et non à tous.

■ Remise en question du délai étourdissement-pesée pour faciliter l'utilisation de caisson d'abattage bovins. Ce délai est imposé pour tenir compte du ressuage des carcasses. Mais étant donné que les carcasses ne perdent du poids qu'une fois la peau enlevée, il n'y a aucune influence à augmenter le délai entre étourdissement et pesée dans le cas d'utilisation d'un caisson où l'animal n'est déshabillé qu'une fois arrivé sur la ligne de l'abattoir.

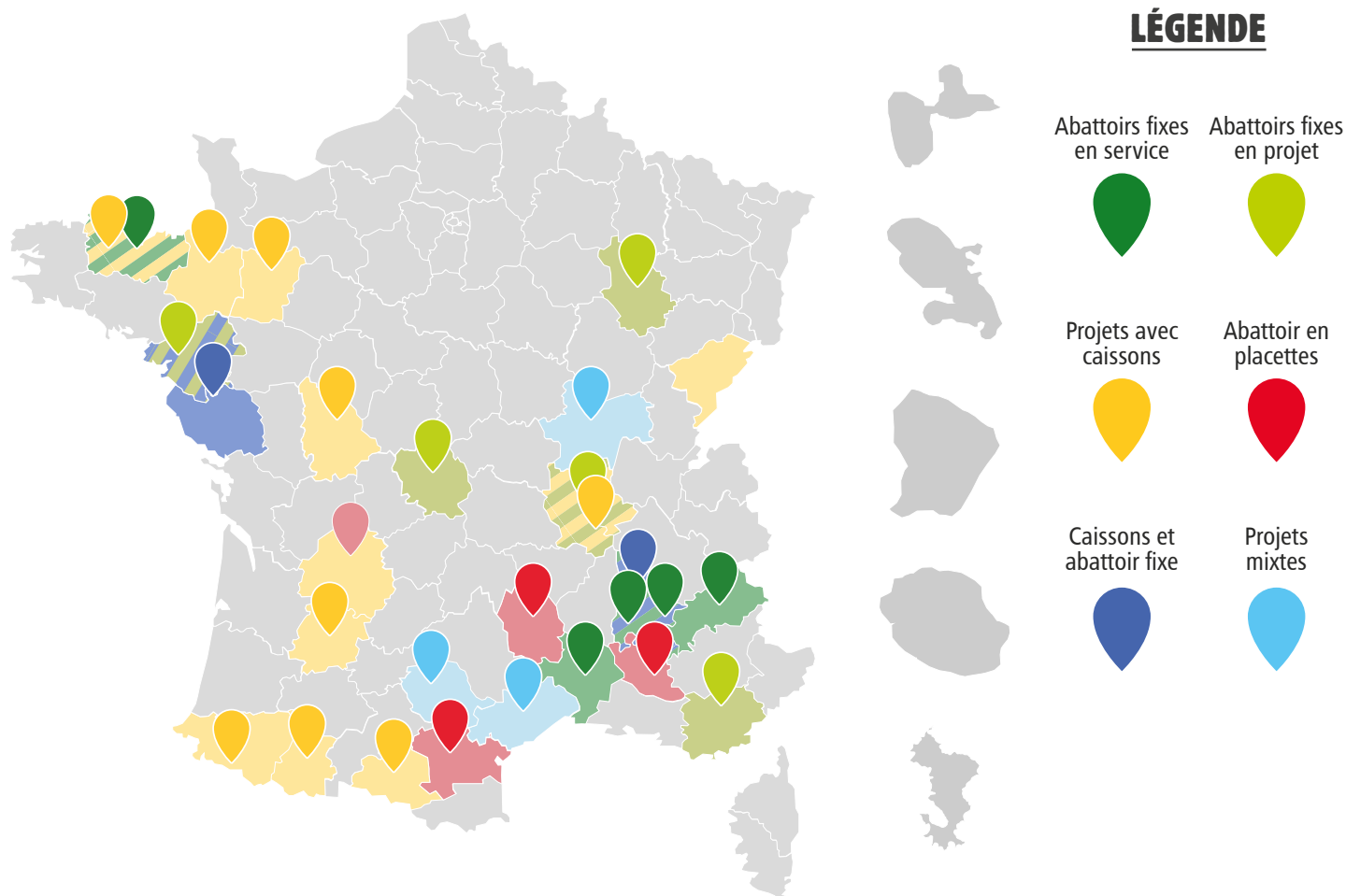
■ Changer les pratiques d'abattage pour faciliter la prise en compte des pratiques paysannes (ex : réaliser la pesée à froid pour avoir le vrai poids ressué ; envisager de garder les oreilles et les boucles jusqu'à la sortie du frigo afin d'assurer la traçabilité des carcasses pour leur propriétaire)

### ABSENCE DE FLEXIBILITÉ POUR LES PETITS ABATTOIRS

La réglementation européenne permet aux États Membres d'adapter certaines obligations de moyens. Si ce concept est repris en Espagne ou au Danemark pour les petits abattoirs, il ne l'est pas en France.

Amener la notion de petits abattoirs en France permettrait un cadre légal spécifique qui faciliterait le développement d'initiatives paysannes. C'est donc une nouvelle revendication que portera la Confédération paysanne dans les années à venir.

# QU'ENTEND-ON PAR « ABATTAGE PAYSAN » ?



## ➤ ABATTOIRS FIXES EN SERVICE

### Guillestre (05)

#### Des paysans tâcherons à l'œuvre dans l'abattoir des Hautes Vallées

En 2016, l'abattoir de Guillestre, qui fonctionne alors en SICA (Société d'Intérêt Collectif Agricole), fait faillite. Craignant de voir disparaître une structure indispensable à leur travail, les éleveurs et éleveuses font pression sur les élu-es locaux, qui se montrent sensibles à la cause. Après une reprise très rapide en tant que SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), l'abattoir de Guillestre ré-ouvre dès 2016 : tous les mardis, les éleveur-euses tâcheron-nes procèdent à l'abattage de leurs animaux : « Ça tombe sous le sens de s'occuper de la mort de nos animaux ».

Aujourd'hui, les collectivités locales restent propriétaires de l'outil et continuent d'assurer l'entretien du gros matériel de l'abattoir. Grâce à ce montage partenarial, ces 2 dernières années, l'abattoir a fait du bénéfice et les tâcheron-nes ont pu avoir une prime.

### Rostrenen (22)

#### Gouvernance paysanne pour la survie de l'abattoir

Pierre-Yves, éleveur aujourd'hui à la retraite, a toujours connu un abattoir à Rostrenen. Plutôt utilisé par des non professionnels, il permet d'abattre 500T/an pour 500 clients différents dont seulement 25 exploitations agricoles. Après des années difficiles, l'abattoir est repris en SCIC en 2015. En 2019, une 2e équipe de gestion arrive et récupère un outil au bord de la faillite et ne répondant pas aux normes en vigueur.

Son objectif d'alors, montrer que l'on peut ramener les comptes à l'équilibre et conserver la structure. Aujourd'hui l'équipe de l'abattoir compte 5 ETP et la communauté de communes, restée propriétaire de l'outil, va lancer un plan d'investissement de 20 millions d'euros. Les comptes étant désormais à l'équilibre, l'étape d'après est de lancer un atelier de découpe.



## » ABATTOIRS FIXES EN PROJET ♥

### **Chaumont (52)**

#### **Garder la mobilisation et trouver le soutien des collectivités**

L'abattoir de Chaumont abat 2500T/an. Datant des années 60, l'outil ne répond plus aux normes en vigueur. En 2018, le grossiste qui traitait 2000 T équivalent carcasse fait faillite; il ne reste donc plus que 600T environ sur l'abattoir. Mais pour sauver le magasin de producteurs voisin et les élevages locaux, la Confédération paysanne de Haute Marne décide de ne pas lâcher l'outil. Devant cette motivation, le Conseil Départemental, après un changement de constitution et bien que l'abattage ne soit pas une compétence de son ressort, se rend compte qu'il est nécessaire de garder un abattoir sur le département : il pousse donc à la création d'un nouvel outil, aujourd'hui en cours d'instruction. Il permettra d'abattre jusqu'à 1300T; un outil de transformation y sera annexé. La mise en service est prévue pour 2024.

### **Bourganeuf (23)**

#### **La marque «C'est qui le patron?» à la rescousse pour favoriser une gouvernance paysanne**

Suite à la faillite de la société coopérative qui devait gérer l'outil d'abattage à Bourganeuf, les paysan·nes font appel à la marque «C'est qui le patron?» qui décide de racheter l'abattoir et l'atelier de découpe en janvier 2022. Le projet : sur le modèle de la marque, impliquer des consommateur·ices et des paysan·nes dans la gouvernance de l'outil.

Aujourd'hui, l'abattoir fixe ne tourne pas encore. Il a été pensé pour le bien-être animal et pourra abattre un maximum de 15 bêtes par semaine. Pour l'instant, la priorité est donnée à la relance de l'atelier de découpe; l'abattoir suivra en 2023.

### **Var (83)**

#### **Redonner au Var des solutions d'abattage : projet du collectif Provence verte**

Depuis plus de 30 ans, il n'y a plus d'abattoir dans le Var. Mais depuis 2018, un groupe de 40 éleveur·euses se mobilise pour pallier cette situation. Le projet prend d'abord la forme d'un abattoir fixe (objectif 100T/an environ, sur le modèle des paysans tâcherons qui abattent 1 jour/semaine). Mais 3 ans plus tard, «on est au même point». Les dernières élections locales ont remis en cause le soutien de la collectivité et le terrain qui était fléché pour le projet.

Aujourd'hui, les éleveur·euses ne peuvent plus attendre le temps long des collectivités et s'ils construisent, ils le feront sur fonds propres. Dernière piste en date : le Département prévoit le développement d'un lieu d'équarrissage où des locaux pourraient être disponibles. Affaire à suivre...

### **Loire-Atlantique (44)**

#### **2 abattoirs paysans pour la Loire Atlantique portés par l'APPPOC**

L'APPPOC (Abattage paysan de proximité pour porcins ovins caprins) regroupe depuis 2 ans des éleveurs souhaitant développer 2 abattoirs fixes en Loire-Atlantique, un au Nord et l'autre au Sud.

L'objectif serait de faire une session d'abattage par semaine, ce qui correspondrait à une vingtaine de porcs et une quarantaine de brebis abattus. L'association dispose aujourd'hui d'un plan d'affaires solide qu'elle souhaite présenter aux élus locaux. Investissement à prévoir : 2,5 millions d'euros.

### **Loire et Rhône (42 et 69)**

#### **Un abattoir de chevreaux à la ferme**

Le secteur compte encore un réseau assez dense d'abattoirs, de nombreux ateliers collectifs ou individuels qui font de la prestation. Le maillage est bon, mais une problématique demeure : les paysan·nes veulent abattre leurs animaux, en respectant les valeurs de l'agriculture paysanne.

La première étape a été d'établir un dialogue avec les abattoirs locaux ayant des projets de rénovation : comment inclure un rail pour accueillir les caissons à St Romain de Popey (Rhône) et Ambert (Puy-de-Dôme)? Les réflexions se poursuivent aujourd'hui.

En parallèle, Stéphanie Moulin, éleveuse de chèvres et vaches laitières, s'est mise au défi de résoudre une autre problématique : celle de l'abattage des chevreaux. Elle travaille aujourd'hui sur un projet de micro-abattoir chevreaux fixe individuel, sur sa ferme. La première rencontre avec la DDPP 42 permet d'espérer un lancement de l'outil assez rapidement... modèle qui pourra ensuite être essaimé en particulier dans le Rhône, où l'ADDEAR 69 accompagne le projet.

## » PROJETS AVEC CAISSONS

### Mayenne (53)

#### Premiers essais en utilisant la réglementation sur les animaux dangereux

Le projet regroupe depuis 2015 une dizaine d'éleveurs souhaitant reprendre en main la mort de leurs animaux et rendre possible l'utilisation régulière d'un caisson d'abattage. La Mayenne compte 4 abattoirs, dont 2 à taille humaine avec qui travaille le groupe. Mais devant les nombreux blocages, le groupe s'essouffle. Les blocages sont avant tout humains. Il faut rassurer : élus, directeur des abattoirs, services vétérinaires, tous craignent de remettre en cause le système actuel. Pourtant, profitant des grandes cornes de ses vaches Salers et donc de la réglementation spécifique aux animaux dangereux, Antoine a emprunté le caisson de l'association AALvie. Il a ainsi pu abattre 2 bœufs sur sa ferme et les faire admettre à l'abattoir de Craon. Une expérience à renouveler.

### Ille-et-Vilaine (35)

#### Un caisson d'abattage pour bovins en perspective

Le projet, porté en partenariat avec l'ADDEAR depuis 2017, est de mettre en service un caisson d'abattage bovins, en partenariat avec l'abattoir de Saint Aubin d'Aubigné, situé au centre du département. Ce dernier se montre moteur et travaille beaucoup avec les éleveurs en vente directe.

Aujourd'hui, le groupe s'est rapproché d'un constructeur pour transformer une bétailière où auraient lieu étourdissement et saignée.

### Doubs (25)

#### « Mettre un premier pied dans la porte »

Paul est installé depuis 2 ans et élève des brebis. Il a à l'esprit des exemples réussis de mise à mort sur les fermes en Allemagne et en Autriche.

Il a fait l'acquisition via le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCEA) d'un caisson d'abattage d'occasion (60 % de financement public via le FEADER) et a lancé une collecte Mimosa pour trouver le reste du financement. Paul s'est également formé à être « Responsable Protection Animale en abattoir ».

L'important pour lui est de « mettre un 1<sup>er</sup> pied dans la porte ». Une fois la démarche lancée, les autres projets pourront se développer avec plus de facilité.

En parallèle, Interbio Franche Comté accompagne un collectif de 5 éleveurs pour développer l'abattage à la ferme.

## » ABATTOIR EN PLACETTES

### Vaucluse (84)

#### Abattoir en semi-remorque recherche aires d'accueil dans le Lubéron

Depuis 2018, avec le soutien de la Confédération paysanne et du Parc naturel régional (PNR) du Lubéron, 10 éleveurs et éleveuses se sont structurés en association pour développer une semi-remorque isotherme qui permettrait d'accomplir tout le processus d'abattage de petits ruminants. La semi-remorque sera accueillie sur 2 aires d'accueil, éventuellement reliées depuis les fermes par des caissons d'abattage. Les efforts se concentrent aujourd'hui sur la création de

### Vienne (86)

#### « Prévoir le cas où... »

La Vienne compte un abattoir pour ovins et bovins détenu par Bigard et aucune solution d'abattage pour les porcins. Les paysan·nes du territoire craignent que tôt ou tard Bigard n'accepte plus les animaux vendus en vente directe. Ils travaillent donc depuis 2 ans à cette éventualité à travers 2 axes : développer l'utilisation d'un caisson pour porcins et développer un abattoir paysan.

### Dordogne (24)

#### Crainte de perte d'agrément de l'abattoir partenaire

Après la fermeture de l'abattoir de Ribérac, un groupe d'éleveurs s'est structuré il y a 2 ans et est aujourd'hui constitué en Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE). Objectif : trouver des solutions d'utilisation de caissons avec les abattoirs de Bergerac et d'Eymet. Malgré une rencontre favorable avec la DDPP, le nouveau directeur de l'abattoir a de nombreuses craintes, en particulier celle de perdre son agrément sanitaire à cause d'un dysfonctionnement sur le caisson d'abattage – et ce, même si le ministère confirme bien que ce n'est pas possible.

En attendant, le déménagement de l'abattoir existant pourrait ouvrir la perspective de mise à disposition d'un local attenant et spécifiquement dédié au groupe.

### Lot-et-Garonne (47)

#### L'aval des élu·es Chambre d'agriculture pour l'utilisation d'un caisson

L'abattoir de Villeneuve-sur-Lot a été racheté par la Chambre départementale d'agriculture. Au départ, le projet de caisson d'abattage a été perçu comme une concurrence et une remise en question de la qualité du travail réalisé à l'abattoir. Mais lors d'une 2<sup>e</sup> rencontre avec les responsables de l'abattoir, l'accueil a été excellent et les élu·es de la Chambre ont donné leur aval. Reste au groupe souhaitant utiliser le caisson à s'organiser. Le projet pourrait donc voir le jour prochainement !

ces aires d'accueil : une commune se montre très impliquée, les discussions avancent avec une deuxième. Mais il s'agit là de gros projets qui peuvent inquiéter les petites communes et leurs habitants. Les impliquer dès le début du projet permet de lever certains freins.



## » CAISSONS ET ABATTOIR FIXE

### **Drôme (26)**

#### **Prototype de caisson « petits ruminants »**

C'est un territoire où beaucoup de choses se passent : l'abattoir de Die est géré par des paysan-nes, un nouvel abattoir paysan a été ouvert dans le sud de la Drôme... Et un groupe du centre Drôme travaille depuis 2015 au développement d'une unité de mise en carcasse sans bouverie, reliée aux fermes par l'utilisation de caissons aptes à transporter des petits ruminants et des porcs. Les efforts ont pour l'instant porté sur le développement du caisson pour petits ruminants, il faudra ensuite se pencher sur son acceptation par les abattoirs locaux, qui sera nécessaire pour réaliser les premiers essais.

Malgré les dernières évolutions réglementaires qui interdisent l'usage de caissons pour les petits ruminants, le projet continue, avec l'appui fort des 2 collectivités du territoire, aussi bien sur un plan financier que politique.

## » PROJETS MIXTES

### **Saône et Loire (71)**

#### **Besoin d'un petit abattoir multi-espèces dans le Clunisois**

En 2014, un groupe local d'initiative citoyenne pointe du doigt le manque d'abattoirs de proximité : toutes les structures sont à 1 h de route minimum. Les éleveur-euses ont rejoint la dynamique, se sont renseigné-es sur la possibilité de développer localement un abattoir paysan et sont allé-es à la rencontre de la DDPP. La réponse a été claire : ce fut un refus.

Les éleveurs et les éleveuses ont décidé de mieux se préparer et de se structurer. Une association a été créée, le groupe est maintenant reconnu GIEE et accompagné par Bio Bourgogne. Une étude d'opportunité a été réalisée : elle met en avant le besoin d'un petit abattoir multi-espèces.

Aujourd'hui, les réflexions portent sur le développement d'un camion d'abattage mobile, en réduisant la taille du camion au maximum pour faciliter son accès aux fermes, tout en abattant les animaux sur les fermes, gage de prise en compte du bien-être animal.

### **Tarn (81)**

#### **Un caisson pour le Haut-Languedoc ?**

La réflexion est portée sur le territoire du PNR du Haut-Languedoc autour de l'usage de caissons sur les fermes du territoire : une étude d'opportunité a été faite et une étude de faisabilité va être lancée. L'abattoir de Puylaurens (le seul qui prenne les animaux en vente directe) a soulevé des questionnements sur la faisabilité du projet, notamment autour du délai saignée-éviscération et des questions de gestion du personnel.

Le groupe reste mobilisé, mais la motivation se perd : plusieurs espèces sont concernées (la majorité des éleveurs ont des petits ruminants, mais il y a aussi des éleveurs bovins qui n'ont pas les mêmes enjeux), le projet nécessitera des investissements... L'ADDEAR pourrait venir appuyer le groupe.

### **Loire-Atlantique (44)/Vendée (85)**

#### **Rassurer les élus pour développer une unité fixe d'abattage reliée aux fermes par des caissons**

L'association AALVie (Abattage des Animaux sur leur Lieu de Vie) réunit 140 fermes qui souhaitent toutes accompagner leurs animaux d'élevage vers la mort, sans pour autant prendre en charge l'abattage elles-mêmes. Le projet serait donc la création d'une unité fixe d'éviscération sans bouverie, gérée par des paysan-nes, reliée aux fermes par l'utilisation de caissons.

Le projet concernerait 1350 T/an. Mobilisées, les collectivités locales (une Région, un Département, une Métropole et 11 communautés de communes) sont d'accord : il faut sur le territoire un outil d'abattage. Mais le portage et le financement du projet restent flous.

À ce stade, le groupe souhaite rassurer les élu-es sur la faisabilité du projet et ensuite trouver ensemble la gouvernance qui conviendrait à tous.

### **Hérault (34)**

#### **Développement d'un caisson « bovins »**

Suite au séminaire d'Apt en 2019, un projet a été monté en partenariat avec l'INRAE. Il concerne 3 types de caissons : bovins, petits ruminants et porcins.

Le cas des bovins a été traité le premier, car il paraît plus simple de décharger la carcasse sur la chaîne d'abattage bovin de l'abattoir. Un cahier des charges du caisson « bovins » a donc été créé, puis un financement du Département a été obtenu grâce aux votes des citoyens. Il permettra à l'abattoir de financer le caisson. La fabrication sera lancée en janvier 2023 avec un constructeur local compétent dans la construction de remorques et motivé sur le projet. Le groupe espère recevoir le caisson au printemps 2023 pour lancer des expérimentations avec l'INRAE de Clermont-Ferrand (lancement d'étude sur le stress animal avant abattage et l'impact sur la qualité de la viande).

Après le caisson, une réflexion sur un camion d'abattage sera lancée. Dans ce projet multi-partenarial, le temps de l'administration n'est pas toujours celui des éleveur-euses et il faut parfois jouer de diplomatie !

**ATELIER 1**

# ABATTAGE PAYSAN : POURQUOI? COMMENT? MISE À NIVEAU POUR DÉBUTANT-ES

## Intervenant-es

**Yves-Pierre MALBEC**  
Paysan et représentant  
de la Confédération paysanne

*Animatrice :*  
**Coline JOSSE**  
Animatrice à la FADEAR  
et l'ADEAR de la Mayenne

Cet atelier présente les bases de l'abattage paysan. Les différentes solutions techniques évoquées lors de cet atelier (création ou reprise, fixe ou mobile, réalisé ou en projet) sont retracées dans la partie « Qu'entend-on par "abattage paysan" ? » de ces actes.

## > ORIGINE DES INITIATIVES POUR DES ABATTAGES PAYSANS

On observe en France différentes tendances ayant un impact sur les conditions d'élevage et d'abattage des animaux :

- **Développement des circuits courts de commercialisation** : la demande est croissante pour s'alimenter directement auprès des producteurs. En 2020, 23 % des exploitations agricoles pratiquaient la vente directe.
- **Fermetures d'abattoirs d'animaux de boucherie** : 30 % des abattoirs ont fermé ces 20 dernières années. On ne compte plus en France que 250 abattoirs.
- **Une inquiétude croissante quant à la protection animale en abattoir** : le bien-être animal est devenu un sujet de société.
- **Le maintien des élevages de petits ruminants est reconnu nécessaire à l'activité économique dans les zones pastorales et méditerranéennes.**

Dans ce contexte, des groupes de réflexion sur la relocalisation de l'abattage se sont développés dans une trentaine de territoires, à l'initiative d'éleveurs et d'éleveuses. Trois motivations sont communes à ces initiatives :

- **Le besoin de solutions d'abattage locales**, permettant de palier au manque d'outils au service des circuits courts de commercialisation ;
- **Le souhait d'améliorer la protection des animaux**, notamment dans le cadre de leur transport et de leur mise à mort.
- **Le souhait d'assumer et de maîtriser son rôle d'éleveur**, de la naissance à la mort des animaux.



**« Profitons des restructurations d'abattoirs pour mettre un pied dans la porte avec l'argument de dire qu'on apporte un volume supplémentaire »**

## > LA CHAÎNE D'ABATTAGE : COMPRENDRE LE VOCABULAIRE UTILISÉ

Le tableau ci-dessous présente les différentes étapes d'une chaîne d'abattage.

<b>TRANSPORT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chargement</li> <li>• Transport</li> <li>• Déchargement</li> </ul>
<b>HÉBERGEMENT EN BOUVERIE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amenée de l'animal en bouverie</li> <li>• Attente de l'animal (jusqu'à 12 heures)</li> <li>• Inspection ante-mortem de l'animal par les services vétérinaires</li> </ul>
<b>IMMOBILISATION ET ÉTOURDISSEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amenée de l'animal jusqu'au box de contention ou piège d'abattage</li> <li>• Étourdissement afin de rendre l'animal inconscient pour la saignée (L'étourdissement peut être définitif ou réversible selon le procédé)</li> </ul>
<b>SAIGNÉE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérification de l'inconscience de l'animal</li> <li>• Saignée</li> </ul>
<b>PRÉPARATION DE LA CARCASSE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépouille de l'animal (ruminants) ou échaudage-épilage (porcs)</li> <li>• Éviscération</li> <li>• Fente de la carcasse (hormis pour les petits ruminants)</li> <li>• Inspection post-mortem de la carcasse par les services vétérinaires</li> <li>• Pesée, marquage et mise en frigo</li> </ul>

Pour faciliter la compréhension, une définition de chaque étape clef est proposée.

- **Inspection ante-mortem** : avant d'être mis à mort, chaque animal doit être contrôlé par un service vétérinaire agréé par l'État.
- **Bouverie** : lieu où l'animal attend avant de rentrer dans l'enceinte de l'abattoir et d'être abattu.
- **Immobilisation** : l'animal est dans un box de contention ou dans un piège d'abattage.
- **Étourdissement** : afin de rendre l'animal inconscient lors de la saignée; l'étourdissement peut se faire **par pistolet à tige perforante** (pour les bovins, ovins-caprins et porcins) ou **par électronarcose** (uniquement pour les ovins-caprins et porcins).
- **Saignée** : l'animal est vidé de son sang. Le cœur s'arrête, c'est le moment de la mort de l'animal.
- **Préparation de la carcasse** :
  - **Dépouille de l'animal** (pour les ruminants) : la peau est enlevée; ou échaudage-épilage (porc)
  - **Éviscération** : Les abats rouges (poumons, cœur, langue, rate et foie) et les abats blancs (estomac, intestins, panses...) sont retirés.
  - **Fente de la carcasse** (hormis pour les petits ruminants) : La carcasse est fendue en deux le long de la colonne vertébrale.
  - **Inspection post-mortem** : contrôle des carcasses par le vétérinaire de l'abattoir.
  - **Pesée, marquage et mise en frigo des carcasses.**
- **Ressuage** : Séchage d'une carcasse après l'abattage. On désigne souvent par ce terme le temps pendant lequel une carcasse est réfrigérée et ventilée pour se débarrasser de son humidité tissulaire de surface.





**ATELIER 2**

# CHEVREUX : DÉVELOPPEMENT D'ABATTOIRS À LA FERME EN COURS...

## Intervenant-es

**Bastien BRISSON**  
Éleveur caprin lait, membre  
de la Commission caprine  
de la Confédération paysanne

**Nelly LAZZARINI**  
Éleveuse caprins lait à Noceta (20),  
présidente de l'association  
Casgiu Casanu

**Jean-Christophe ALBERTI**  
Directeur de l'association Casgiu Casanu

**Stéphanie MOULIN**  
Éleveuse bovins et caprins lait, GAEC de  
la Loge de Printemps à Sauvain (42)

*Animatrice*  
**Charlotte PENEL**  
ADDEAR du Rhône,  
Animatrice « agriculture paysanne »

La filière chevreaux représente en France annuellement 3200 Tonnes de viande, principalement valorisées en filières longues. Les chevreaux lourds, plutôt commercialisés en circuits courts, représentent moins de 5 % des chevreaux engraisés. La filière se heurte à plusieurs difficultés, et notamment celle de l'abattage : certains établissements sont réticents à accepter les cabris sur les chaînes d'abattage.

Face à ce constat et voulant malgré tout valoriser la viande de leurs cabris, des éleveurs se sont lancés dans le développement de micro-abattoir « chevreaux » à la ferme. C'est le cas au GAEC de la Loge de printemps (42) et dans 4 fermes corses : des plans ont été élaborés et les premières rencontres avec les DD(ETS)PP sont prometteuses. Les micro-abattoirs spécialisés pour l'abattage des chevreaux pourraient entrer en fonctionnement en 2024.

## > LA FILIÈRE « CABRIS » EN FRANCE

En France, 3200 T de viande de chevreaux sont produites annuellement. 90 % de ce volume proviennent de seulement 3 abattoirs (Deux-Sèvres, Saône-et-Loire et Vaucluse). Plus de la moitié de ce volume est exportée.

Les chevreaux, à l'âge de 3 à 8 jours, sont collectés pour être engraisés dans des ateliers spécialisés : on en compte une cinquantaine en France. Aujourd'hui, c'est une filière en difficulté du fait de la saisonnalité de la production, des charges élevées (notamment alimentaires) et de sa dépendance à l'exportation (les chevreaux lourds, plutôt commercialisés en circuits courts, représentent moins de 5 % des chevreaux engraisés).

Depuis 2018, le projet Val Cabri soutient le développement de l'engraissement des chevreaux à la ferme ; il a représenté un véritable accélérateur pour la filière. Mais l'un des gros problèmes de développement de la filière est l'abattage : les équipements sont inadaptés, certains abattoirs refusent les cabris, les tarifs sont trop élevés...

Devant ce constat, des éleveur-euses réfléchissent à des solutions d'abattage à la ferme. C'est le cas en Corse et dans la Loire.





**« Les abattoirs ne sont pas adaptés à nos petites carcasses »**

**Nelly Lazzarini**

## EN CORSE, 4 ABATTOIRS À LA FERME EN PROJET

En Corse, plusieurs facteurs compliquent l'accès aux abattoirs pour les chevreaux :

- La saisonnalité d'abattage des chevreaux est très forte (concentrée surtout autour de Noël) et certains éleveurs se voient refuser la prise en charge de leurs animaux faute de créneaux disponibles.
- Étant donné le relief accidenté, les temps de trajet vers les abattoirs sont longs.
- Pour les animaux, l'attente à l'abattoir peut être très longue (parfois plus de 24 h), ce qui n'est ni légal ni satisfaisant en termes de bien-être animal.
- La qualité des carcasses en sortie d'abattoir est parfois insatisfaisante ; il est même parfois incertain de récupérer ses propres cabris !

Devant le constat de ces dysfonctionnements, l'association Casgiu Casanu qui regroupe les producteurs de fromages fermiers de Corse, cherche des solutions. Les objectifs sont :

- Répondre aux besoins des éleveur-euses : garantir la qualité de la production et améliorer les revenus, notamment en valorisant la viande issue des élevages laitiers. En effet, la viande de cabri se valorise bien en Corse (15 à 25 €/kg) et représente une part non négligeable du chiffre d'affaires des fermes.

- Répondre aux attentes de l'administration en termes d'abattage et de respect de la réglementation,

- Permettre in fine de présenter des produits de qualité aux consommateurs.

Pour 4 des fermes de l'association, le développement d'abattoirs à la ferme pour les chevreaux est la solution retenue et les éleveur-euses ont enclenché le processus de développement de ces outils. En 2020, un groupe s'est structuré avec pour objectif la rédaction d'un guide de bonnes pratiques sur l'abattage visant à convaincre les services de l'État. Des échanges avec la ferme du Père Théo, en Isère, où un abattoir de chevreaux à la ferme fonctionne depuis 20 ans, a permis de conforter le groupe et de rencontrer, à l'été 2021, les DDETSPP des départements de Corse du Sud et de Haute-Corse. Les services de l'État se montrent alors réticents.

Aujourd'hui, le groupe est en phase de montage des dossiers d'agrément. Les abattoirs ne concerneraient que les cabris des fermes, sans prestation de service. Les éleveurs ont obtenu leur certificat de responsable de protection des animaux en abattoir. Ils espèrent en 2023 voir leurs dossiers d'agrément validés et pouvoir essaimer ces modèles en 2024.

À ce stade, les projets d'abattoirs concerneraient les cabris, mais les éleveur-euses espèrent dans un 2<sup>e</sup> temps pouvoir faire évoluer les agréments pour que les chèvres de réforme puissent aussi être abattues sur les fermes.

Côté financement, l'ODARC (Office de développement Agricole et Rural de Corse) a été sollicité : un accord pourrait être trouvé dans le nouveau programme étant donné les difficultés qui existent aujourd'hui dans les abattoirs. Les éleveurs tablent sur un investissement maximum de 20 000 € par abattoir.

Si les projets sont aujourd'hui en bonne voie, des difficultés persistent :

- Convaincre les services de l'État
- Surmonter les tensions entre l'interprofession et les fermiers. Les projets d'abattoirs à la ferme sont parfois perçus comme concurrents au projet de nouvel abattoir spécifique aux petits ruminants qui doit voir le jour vers Borgo (Nord-Est).



## UN MICRO-ABATTOIR CHEVREUX POUR LA FERME DE LA LOGE DE PRINTEMPS DANS LA LOIRE

Sur la ferme de Stéphanie, la vente de cabris engraisés à la ferme a commencé en 2020. La réception est bonne et la ferme vend sans difficulté 20 cabris. En 2022, environ 70 cabris ont été vendus, aux particuliers, mais aussi aux restaurateurs locaux. Pour aller plus loin et devant les difficultés rencontrées pour trouver de la place à l'abattoir, Stéphanie s'est lancée dans le développement d'un abattoir individuel à la ferme.

La visite de l'abattoir de la ferme du Père Théo (38) est aussi un point de passage pour Stéphanie. Elle repart avec la certitude qu'un micro-abattoir à la ferme est envisageable, à un coût raisonnable. Sur cette base, elle développe avec Jacques Alvernhe des plans et un dossier d'agrément simplifié. La première rencontre avec la DDPP de la Loire en

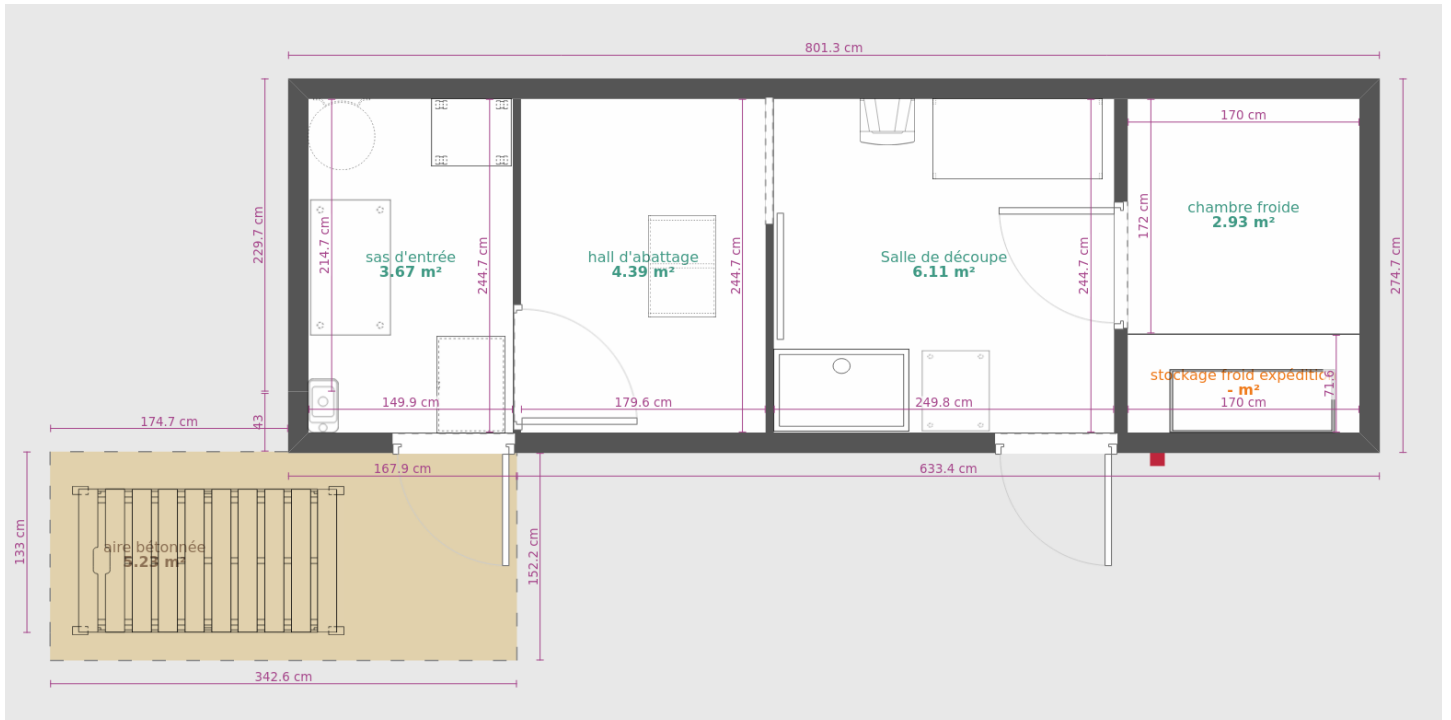
septembre 2022, accompagnée par les vétérinaires de la FEVEC qui soutiennent l'initiative, est encourageante ; les services de l'État ont conscience des difficultés de la filière chevreaux.

Stéphanie a elle-aussi obtenu fin 2022 son certificat de responsable de protection animale en abattoir et espère une mise en service de l'abattoir en 2024.

Côté budget, l'outil ne doit pas dépasser 20 000 € pour être amortissable. Des financements FEADER pourraient être mobilisables (soutien de l'ordre de 35 % pour les abattoirs) ainsi qu'une aide de la MSA en faveur de l'ergonomie au travail (enveloppe de 6000 € tous les 5 ans).







## PLAN PRÉVISIONNEL DES MICRO-ABATTOIRS EN DÉVELOPPEMENT

Les abattoirs en projet permettraient d'abattre 10 à 15 chevreaux par session maximum. L'étourdissement se fait par pistolet à tige perforante de type Matador, avec des balles adaptées aux chevreaux. Une première salle permet la saignée et l'habillage des carcasses. Elles sont ensuite transférées dans une chambre froide, par un système de rail pour faciliter la manipulation. La chambre froide sert aussi au stockage de la viande découpée. Une pièce sert à la découpe et une

autre sert de vestiaire pour l'abatteur et le vétérinaire qui supervise l'abattage.

Les échanges avec les DD(ETS)PP permettent d'affiner ces propositions et de trouver les aménagements qui permettent de répondre aux exigences sanitaires des services vétérinaires.

Les déchets sont conservés au congélateur et l'équarrisseur est mobilisé pour ramasser ceux de plusieurs sessions d'abattage en même temps (optimisation des coûts).



**ATELIER 3**

# CAISSON D'ABATTAGE : SUR LE TERRAIN, ASPECTS PRATICO-PRATIQUES

## Intervenant-es

**Nina PASSICOT**  
Éleveuse de porcs en plein-air (Vienne)

**Antoine PONTON**  
Éleveur de vaches Salers (Mayenne)

**Galatée T. DU PLESSIS**  
Éleveuse de bovins allaitants  
(Lot-et-Garonne)

*Animateur*  
**Bruno PEREIRA VAZ**  
Animateur Confédération paysanne  
de Nouvelle-Aquitaine

Chaque abattoir étant construit selon les besoins historiques de son territoire, les projets qui cherchent à développer l'usage d'un caisson d'abattage mobile doivent chacun faire face à une réalité propre et à des structures qui ne prévoyaient pas leur utilisation.

À travers le récit de leurs expériences singulières, Nina, éleveuse de porcs en plein-air, Antoine, éleveur de vaches Salers, Galatée, éleveuse de bovins, ainsi que la vingtaine de paysannes et paysans présent-es ce jour-là ont soulevé d'importantes questions «pratico-pratiques» qui doivent être posées et auxquelles il faut, surtout, répondre pour concrétiser les ambitions paysannes.

## > TROIS ABATTOIRS, TROIS AMÉNAGEMENTS

### L'ABATTOIR PUBLIC DE CONFOLENS (CHARENTE)

L'abattoir public de Confolens (Charente), structure à taille humaine, permet d'abattre un volume annuel de l'ordre de 400 tonnes équivalent carcasse (multi-espèces : bovins, porcins, ovins et caprins). La structure est déjà équipée pour recevoir les bovins abattus d'urgence. Mais une étude approfondie

par le groupe de paysan-n-es de la Vienne montre que ces lignes d'abattage ne peuvent fonctionner correctement pour recevoir de manière fonctionnelle des caissons. Des solutions techniques doivent être développées en partenariat avec l'équipe de l'abattoir.

### L'ABATTOIR DE VILLENEUVE-SUR-LOT (LOT-ET-GARONNE)

L'abattoir de Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne) a été repris il y a deux ans par la Chambre départementale d'agriculture. Il représente 22 emplois directs et 4700 tonnes d'abattage annuel (bovins, caprins, porcins et volailles). L'abattage d'urgence n'est pas inclus dans la chaîne d'abattage, mais il est rendu possible 24 h/24 grâce à la mobilisation de deux salariés. Pour développer l'usage d'un caisson, plusieurs points d'attention sont soulevés :

- La gestion du caisson d'abattage mobile aura besoin d'une planification rigoureuse : il faut d'ores et déjà anticiper les problèmes que pourrait causer une hausse importante

du nombre d'abattages pratiqués en caisson. La question de la température du caisson est par exemple soulevée et fixée à 20 °C maximum.

- La question du personnel disponible à l'abattoir est sensible, mais ne pose pas de problèmes au président de la Chambre et de l'abattoir.

- La décision a été prise de ne pas appliquer de surcoût lors du passage par l'abattage d'urgence.

## > DES PROJETS À CO-CONSTRUIRE

Le développement d'utilisation des caissons ne pourra se faire que par étapes, en faisant des compromis, aussi bien du côté des abattoirs que de celui des paysan·nes. Chaque abattoir présente des particularités auxquelles il faut s'adapter. Les paysan·nes ont un rôle à jouer pour accompagner les abattoirs dans la recherche de financement pour leurs investissements, mais aussi pour co-construire le projet : **l'utilisation d'un caisson demande confiance réciproque et nécessite que chacun, à tous les niveaux (administration de l'abattoir et son personnel), ait conscience des contraintes liées au métier de l'autre.**

Les paysan·nes doivent garder en tête que **le développement de caissons va prendre du temps et ne pourra, dans un premier temps, concerner qu'un nombre restreint d'animaux.**

La gestion des animaux « hors gabarit » a jusqu'ici été une bonne porte d'entrée, permettant de démontrer que des solutions sont imaginables. Mais le chemin pour démocratiser l'abattage à la ferme en caisson reste long. *« Mettons le pied dans la porte, mais l'objectif n'est pas d'aller vite, c'est d'y aller pour de bon. »*

## > LA FORMATION, UNE NÉCESSITÉ

En Mayenne, les éleveurs impliqués dans le développement du projet d'utilisation de caisson ont passé le CCPA (Certificat de Capacité de Protection des Animaux) : s'il ne donne pas de compétences techniques, il permet « de comprendre le jargon » et couplé à une implication à l'abattoir local, il a notamment permis de gagner en crédibilité auprès du personnel de l'abattoir.

*« Nous ne sommes pas prêts à chaque fois, mais les abattoirs non plus. Nous avons besoin de nous cultiver, d'apprendre ensemble, mutuellement, paysans et acteurs d'abattoir (opérateur, directeur, service vétérinaire). »*

### L'ABATTOIR MUNICIPAL DE CRAON (MAYENNE)

L'abattoir municipal de Craon (Mayenne) est un abattoir multi-espèces, calibré pour 2500T/an, mais qui atteint actuellement les 2800 T/an et est donc souvent surchargé. L'abattage d'urgence y est pratiqué, sauf les week-ends. Les récents changements de direction ont obligé les éleveurs et les éleveuses à présenter plusieurs fois leurs démarches d'utilisation de caissons.

Si les 3 structures sont différentes, certains points font l'unanimité :

- L'utilisation du caisson doit passer par la voie d'abattage des animaux abattus d'urgence.
- Un projet de caisson est avant tout le développement de l'activité de l'abattoir, **il faut donc qu'il soit validé et co-construit avec l'abattoir.**
- **Les abattoirs ne sont aujourd'hui ni conçus ni utilisés pour accueillir des caissons.** Cela demandera donc aux équipes des abattoirs du travail complémentaire. Les éleveurs doivent donc se montrer dignes de ces efforts, et en faire autant.

### EXEMPLE D'ABATTAGE D'UN ANIMAL CONSIDÉRÉ COMME DANGEREUX SUR LA FERME

Parce que les cornes de ses Salers sont plus larges que les couloirs de l'abattoir, Antoine a obtenu un certificat de bête dangereuse « hors gabarit ». Son statut de « bovins atypiques » l'a classé dans une catégorie particulière qui lui a permis d'obtenir une certaine tolérance des services vétérinaires de l'abattoir pour pratiquer des abattages dans le caisson mobile, sur sa ferme (dispositif réglementaire de l'abattage hors abattoir d'animaux dangereux).

L'animal est étourdi au pistolet assommeur dans un box d'abattage aménagé par le paysan sur la ferme. Une fois étourdi, l'opérateur vérifie les signes d'inconscience, puis ouvre les barrières latérales du box laissant l'animal s'affaler. Il est ensuite saisi par des élingues sur une patte avant et la patte arrière opposée. Avec un outil de levage type télescopique, le bovin est rapidement placé au-dessus de la remorque (la remorque de type « caisson allemand » a été empruntée) pour être saigné, par section des jugulaires et carotides (saignée retro-maxillaire). Une fois l'absence de reprise de conscience de l'animal vérifiée, le bovin est posé dans la remorque. Il est acheminé ensuite « en peau » à l'abattoir partenaire pour les autres étapes de la préparation.





**ATELIER 4**

# PEUT-ON TUER LES ANIMAUX ÉTHIQUEMENT ?

## Intervenant-es

**Stéphane Galais**  
Éleveur en Ille-et-Vilaine  
et représentant du groupe de travail  
sur les relations humain-animal  
à la Confédération paysanne

**Julien Danlos,**  
Salarié pour l'association  
« Une pierre à l'édifice »

*Animatrice*  
**Camille Chauvard**  
Animatrice à  
la Confédération paysanne

La réponse proposée par les abattages paysans est-elle suffisante pour répondre à la question « Peut-on tuer éthiquement les animaux ? » ?

- **Oui dans le sens où l'on apporte de la valeur et du sens à la mise à mort et les moyens mis en œuvre.**
- **Oui sous réserve de l'accompagner d'un discours politique sur le rôle important joué par les animaux d'élevage et tous les bénéfices qu'ils apportent (sur l'environnement, le paysage...)**

La réponse proposée par les abattages paysans est-elle suffisante pour répondre à la question sociétale « peut-on tuer les animaux ? » ?

**Oui sous réserve d'un discours sur la nécessité de la mort. Nier la mort dans le contexte de l'élevage est un non-sens.**

## > DÉCRYPTAGE PHILOSOPHIQUE, DE LA DIFFÉRENCE ENTRE ÉTHIQUE ET MORAL

**MORAL** = ce qui est permis et ce qui ne l'est pas, figé, englobant et surplombant

**ÉTHIQUE** = Valeur du comportement des actes (mœurs, manière de vivre), démarche réfléchie en mouvement. Interrogation sur la valeur de nos actes et comportements

Interroger la mort de l'animal sous le prisme de la morale, c'est la tendance actuelle liée à l'influence du courant antispéciste et abolitionniste. D'autres courants de pensée vont plus loin, jusqu'à l'abolition de l'élevage et de la mort des animaux. C'est le rapport sympathique aux animaux, la distance avec la mort et l'anthropomorphisme qui rendent cette question prégnante.

Pour la Confédération paysanne, donner la mort aux animaux n'est pas une question morale, mais reste au niveau des convictions personnelles et s'inscrit dans le choix alimentaire. L'approche morale est un non-sens humaniste qui stigmatise les modes d'existence. **La mort des animaux ne doit pas être vécue comme un dommage individuel, mais une nécessité collective (vie du troupeau). Nier la mort dans le contexte de l'élevage est un non-sens.**

## > L'ABATTAGE PAYSAN RÉPOND-IL À LA QUESTION « PEUT-ON TUER ÉTHIQUEMENT LES ANIMAUX ? »

Cette question s'inscrit dans le champ éthique (moyen et finalité). Les conditions de mise à mort dans le système industriel ne correspondent pas à une démarche éthique. La Confédération paysanne se bat toujours contre les dérives de l'industrialisation, arme du capitalisme par division du travail et « chosification » des humains et des animaux.

Plusieurs points sont soulevés :

■ L'abattage paysan n'est pas suffisant pour une réponse sociétale, car pour être **entendable il faut recréer ce lien à la mort**, notamment en rapprochant les consommateurs urbains des fermes d'élevage.

■ De plus, même dans le cadre des études agricoles, la mise à mort n'est jamais abordée. C'est un tabou, ce qui aboutit à des dérives, car les gens sont démunis. **On parle de la souffrance de l'animal sans parler du mal-être des paysan-nes et des travailleur-euses d'abattoir.** La souffrance animale dans les

abattoirs industriels est directement liée à celle de l'humain qui n'est pas impliqué ni valorisé dans son travail. L'abattage paysan ne sera une réponse complète que si on prend en compte tous les acteurs y compris l'humain.

■ **L'abattage paysan sera vertueux si le paysan l'est.** Il faut que le personnel des abattoirs, mais aussi les paysan-nes, se forment pour manipuler régulièrement les animaux, pour assurer de bonnes conditions de décharge à l'abattoir... «La révolution de l'abattage paysan, c'est que les paysan-nes se ré-impliquent dans la gestion, jusqu'à la mise à mort de l'animal».

■ **L'abattage paysan est la finalité de l'élevage, alors que l'industrie a divisé les tâches. Si on veut faire de l'abattage paysan, il faut le repenser comme une continuité de l'élevage.** Déléguer ou pas, chacun doit avoir conscience de ce qui s'est passé avant et de ce qui vient après.

■ L'abattage paysan permet au paysan d'amener lui-même ses animaux à l'abattoir, et d'éviter ainsi à l'animal 24 heures à attendre dans une stabulation sans nourriture. **L'abattage paysan permet de prendre du temps dans la mise à mort** et de remettre la mort comme une suite normale de l'élevage. S'il y a beaucoup d'animaux à la chaîne alors on rompt le lien à l'animal.

■ **Le seul abattage qui peut être éthique est celui qui est cohérent et juste.** En abattoir industriel, il y a du stress ; le rythme pose problème parce qu'on cherche la rentabilité, le moindre coût.

■ Les animaux n'ont pas la même approche de la mise à mort. Le problème dans les abattoirs c'est la façon dont l'animal perçoit son environnement. La zootechnie a stigmatisé le rapport sensible qu'on avait aux animaux.

## > RÉAFFIRMER LA PLACE DE L'ÉLEVAGE DANS LES MODÈLES AGRICOLES

Le modèle industriel a transformé le fonctionnement des fermes en réduisant l'importance de l'élevage. Auparavant, les animaux étaient nécessaires pour l'entretien des prairies, la traction animale, l'apport en fertilisation...

Il faut aujourd'hui orienter nos messages en réaffirmant l'importance agronomique de l'élevage pour répondre au discours végan qui interroge la place de l'élevage dans l'agriculture.

Mais aujourd'hui, même les non végan nient la mort des animaux et ne veulent pas la rendre visible. **L'abattage paysan permet de rendre visible la mort des animaux et de conscientiser les consommateurs.**



**ATELIER 5**

# CONCEPTION D'UN CAISSON D'ABATTAGE POUR PETITS RUMINANTS DANS LA DRÔME

## **Intervenant-es**

**Virginie Brunel**

Chargée de mission à la Communauté d'Agglomération Montélimar Agglomération

**Angélique Jullian**

Éleveuse porcs et bovins allaitants, membre de l'association L'AbEl Ferme (association pour l'Abattage et l'Élevage à la ferme)

**Laure Charroin**

Éleveuse de brebis lait, membre de l'association L'AbEl Ferme

*Animateur*

**Pierre Pellissier**

Animateur Agribiodrôme

Ce travail est le fruit de réflexions menées par des éleveurs, éleveuses et deux intercommunalités partenaires, accompagnés par Agribiodrôme depuis 2015. Deux solutions ont été proposées et travaillées par les éleveur-euses :

- La création d'outils collectifs pour optimiser les transports d'animaux et le retour des carcasses
- L'élaboration d'un projet collectif d'abattage mobile à la ferme. En 2021, l'association l'AbEl ferme (Abattage et Élevage à la ferme) est créée et le collectif, après avoir étudié différents scénarii, se lance dans la conception d'un caisson pour petits ruminants.

## **> L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLEVEUR-EUSES VERS LA CRÉATION D'UN OUTIL D'ABATTAGE DE PROXIMITÉ : LA NAISSANCE DU PROJET**

La démarche est née à l'initiative d'éleveurs et d'éleveuses à la recherche d'outils collectifs pour le transport d'animaux et l'abattage mobile à la ferme. Les fermes engagées dans le projet sont réparties sur deux territoires qui se différencient notamment par leur géographie entre plaine et moyenne montagne. Elles ont cependant plusieurs points communs : ce sont des systèmes de production extensifs, en polyculture-élevage ; de nombreux élevages sont d'ores et déjà engagés dans des démarches de qualité ; ils sont souvent équipés d'un outil de découpe et de transformation et vendent pour une grande majorité leurs productions en direct aux consommateurs et consommatrices. L'un des postulats de départ est également de ne pas déstabiliser les structures d'abattage de proximité existantes, en particulier l'abattoir de Die, géré par des éleveurs et éleveuses, et

qui se trouve à une heure de route environ.

En juillet 2021, les éleveur-euses ont décidé de garantir leur implication dans le projet « abattage de proximité » en créant l'Association l'AbEl Ferme. À ce jour, 15 élevages sont mobilisés, représentant une centaine de tonnes abattues chaque année selon la répartition d'environ : 50 % porcin, 20 % bovin, 30 % petits ruminants.

Le collectif du Bassin de Montélimar (l'association l'AbEl Ferme, élu-es de Montélimar Agglo et de la Communauté de communes Dieulefit Bourdeaux) est accompagné par Agribiodrôme, prestataire sur l'accompagnement depuis le démarrage du projet ainsi que, plus récemment, par Jacques Alvernhe.



## > LE PROJET DU COLLECTIF POUR L'ABATTAGE MOBILE : LE CHOIX DU CAISSON PETITS RUMINANTS

Rapidement, le recours à un caisson d'abattage a semblé la solution la plus adaptée aux éleveur-euses du collectif. En effet, l'accessibilité réduite des fermes et la perspective d'un investissement trop important au regard des volumes engagés éloignent l'idée d'un abattoir mobile.

En premier lieu, ce projet de caisson se veut multi-espèces. Mais le collectif a finalement

décidé de décliner sa réflexion sur un caisson par espèce, avec l'implantation d'une unité de mise en carcasse à bonne distance de chacune des fermes engagées dans le projet.

Une ferme pilote, multi-espèces (ovin, porcin, caprin), met à disposition son matériel et ses animaux pour faire des essais et imaginer la conception des outils d'abattage mobiles.

Devant l'ampleur de la tâche, le groupe s'est

focalisé sur le projet de conception et de construction d'un caisson d'abattage petits ruminants car il n'existe pas de référence aujourd'hui connue en Europe. Accompagné de Christopher, carrossier du secteur, de Jacques Alvernhe et d'Agribiodrôme, le collectif s'est impliqué dans toutes les étapes nécessaires à la conception des plans du caisson petits ruminants présentés ci-dessous.

## > PLAN DU CAISSON ET SCÉNARIO D'ABATTAGE

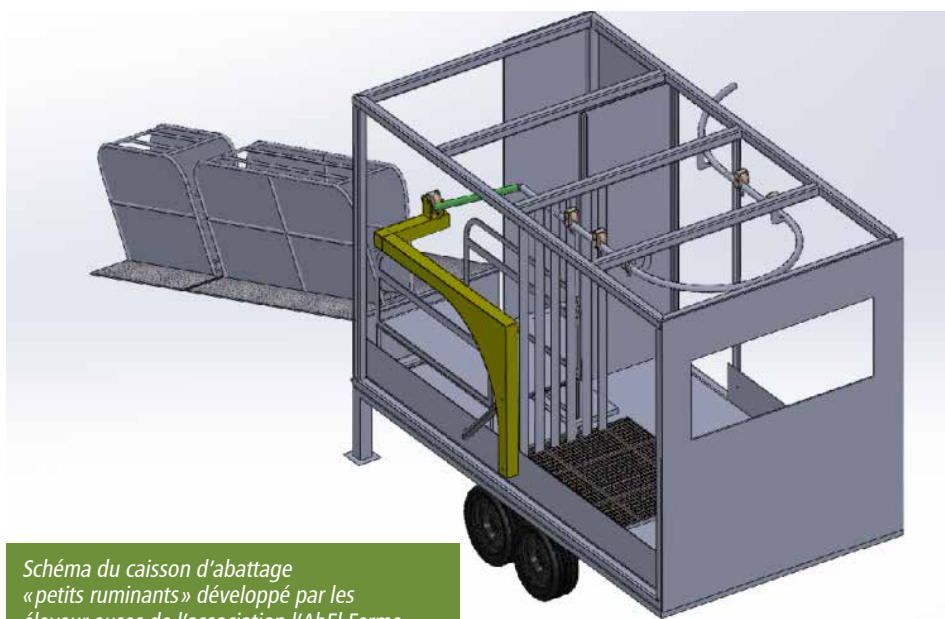


Schéma du caisson d'abattage « petits ruminants » développé par les éleveur-euses de l'association l'AbEl Ferme.

Les animaux triés sont isolés dans une aire prévue à cet effet sur la ferme en attendant l'arrivée du vétérinaire pour l'inspection ante-mortem et celle du caisson.

À l'arrière du caisson, un couloir est déplié pour permettre la montée des animaux depuis l'aire d'attente jusqu'à la contention embarquée à l'arrière de l'outil. Le couloir de circulation des animaux peut être cloisonné afin d'éviter le retournement et la « marche arrière » une fois la bête passée. La largeur est réglable selon le gabarit des animaux. La pente a été pensée pour ne pas être trop raide et permettre la progression la plus fluide possible jusqu'au poste d'étourdissement et de saignée.

Une fois monté à l'arrière de la remorque, l'animal est contenu dans un combi clamp, lui aussi réglable en largeur. L'animal bloqué est alors étourdi, par usage du matador. Une patte arrière est attachée (chaîne avec poulie) et un bras de levage actionné par piston permet la verticalité de la bête. La poulie et son rail permettent de glisser l'animal étourdi jusqu'au poste de travail suivant où ont lieu la saignée et l'égouttage. Un rideau à lamelles opaques permet de séparer la zone d'étourdissement de la zone de saignée. Le sol du caisson est prévu en inox avec une légère pente pour récupérer le sang.

Un autre animal peut être mis en place pendant que le premier finit d'être saigné.

Lorsque le deuxième animal est étourdi, il vient alors prendre la place du premier sur le poste de saignée. Le premier animal saigné est alors glissé en bout de rail en attente du transport vers l'unité fixe de mise en carcasse. L'opération est ensuite renouvelée jusqu'à la fin de la session d'abattage. Des anti-retours dispersés tout au long du rail permettent de séparer et de répartir de façon homogène les carcasses dans la remorque. **La remorque a été étudiée pour autoriser la saignée et le transport de 15 agneaux, ou équivalents.**

Il faut être 2 opérateurs : l'un se trouve à l'extérieur du caisson et accompagne la montée des animaux au poste de contention. Ce même opérateur peut également, après étourdissement, attacher la patte arrière des animaux au système de levée. Le deuxième opérateur est dans le caisson. Il est chargé d'étourdir, de saigner et de positionner les animaux dans le caisson.

Pour faciliter la montée des animaux, l'avant du caisson dispose d'une fenêtre pour laisser entrer la lumière du jour. On retrouve également un point d'eau pour le lavage des mains et des couteaux. Le sol est entièrement lavable. Il y a une réserve d'eau et un petit groupe électrogène pour que le caisson soit autonome. Le rail de sortie a été conçu sur le côté pour faciliter les manœuvres et la connexion au rail de l'abattoir.

## > LES SUITES ENVISAGÉES : EN ATTENTE D'UNE RÉGLEMENTATION PLUS CLÉMENTE

Initialement, le collectif devait, à la demande des collectivités partenaires, passer commande à un bureau d'étude pour livrer le plan et le chiffrage de fabrication de son caisson petits ruminants. Mais, **au vu de la**

**réglementation** en vigueur qui n'autorise pas à ce jour l'utilisation de caisson pour les petits ruminants, **le collectif a décidé de mettre en pause son projet.** Le collectif s'est rapproché du groupe de l'Hérault qui travaille sur

l'élaboration d'un caisson porcin et s'est donné pour objectif de voir circuler les premiers caissons porcins en 2023.

## ATELIER 6

# L'EXPÉRIMENTATION « ABATTOIRS MOBILES » DANS LA LOI EGALIM : QUEL BILAN POLITIQUE ?

## Intervenant-es

Animateur  
Fabien CHAMPION  
Animateur à  
la Confédération paysanne

En 2018, la loi EGALim a ouvert la voie à 4 années d'expérimentation sur les dispositifs d'abattoirs mobiles. Au final, c'est une évaluation des dispositifs d'abattoirs mobiles existants ou en projet en France qui a été réalisée.

L'évaluation souligne les nombreuses qualités de l'abattage mobile, notamment pour renforcer le maillage d'abattoirs actuel ou pour revaloriser les métiers d'abatteur-euse et d'éleveur-euse. L'évaluation fait également la part belle aux bénéfices que ces systèmes pourraient avoir sur la protection animale. Pour aller plus loin, des recommandations sont faites pour favoriser les innovations dans ce domaine. Les paysan-n-es soulignent l'importance de s'en saisir et rappellent l'importance de prendre en compte la spécificité de chaque projet, adapté à un contexte local qui lui est propre.

## > LES CONTOURS DE L'EXPÉRIMENTATION

L'expérimentation « abattoirs mobiles », inscrite à l'article 73 de la loi agricole de 2018 issue des États généraux de l'alimentation (dite « loi EGALim »), prévoyait : « À titre expérimental et pour une durée de quatre ans [...], des dispositifs d'abattoirs mobiles sont expérimentés dans l'objectif d'identifier les éventuelles difficultés d'application de la réglementation européenne. L'expérimentation fait l'objet d'une évaluation, notamment de sa viabilité économique et de son impact sur le bien-être animal, dont les résultats sont transmis au Parlement au plus tard six mois

*avant son terme. Cette évaluation établit des recommandations d'évolution du droit de l'Union européenne. [...] ».*

**Plutôt qu'une expérimentation sur le terrain, cet article de loi instaurait ainsi une évaluation des dispositifs d'abattoirs mobiles en place en France, qui a été élargie aux projets de caissons d'abattage.** Les conclusions provisoires de cette évaluation ont été présentées lors de l'atelier de travail, dans leur version de juin 2022. Au moment de notre séminaire, le rapport définitif n'avait pas encore été remis aux parlementaires.

## > DE NOMBREUX ARGUMENTS EN FAVEUR DE L'ABATTAGE MOBILE

Après la récolte d'information auprès des responsables du seul abattoir mobile en fonctionnement en France (celui du Bœuf Éthique en Côte d'Or), et de 18 projets d'abattage mobile (caissons inclus), les évaluateurs missionnés par le Ministère de l'Agriculture ont souligné les nombreuses qualités de l'abattage mobile, et notamment :

- Les abattoirs mobiles pourraient apporter une réponse au manque de densité d'abattage et de services ;
- L'abattage mobile semble avoir un impact positif sur les métiers d'abatteur-euse et d'éleveur-euse et sur la protection animale.

Certaines critiques classiques de l'abattage mobile y sont même déboutées. Par exemple, l'évaluation mentionne que « l'abattage mobile pourrait générer des surcoûts, mais ce n'est pas forcément un handicap », car le coût d'abattage est un déterminant moins important en filière courte. De même, elle souligne les synergies envisageables entre abattoirs mobiles et outils fixes, la concurrence avec les abattoirs en place n'ayant pu être démontrée.

## > LES SPÉCIFICITÉS PAYSANNES DES PROJETS PRISES EN COMPTE DE MANIÈRE HÉTÉROGÈNE

Si l'évaluation mentionne clairement que les projets d'abattoir mobile sont avant tout menés par des groupes d'éleveurs et d'éleveuses, leurs rôles dans le fonctionnement économique et dans la maîtrise sanitaire sont sources de confusion.

Ainsi, les modélisations économiques réalisées (dont l'ampleur et la précision ont été

fortement limitées par le manque de données disponibles) ne tiennent pas compte du tâcheronnage, pourtant important dans de nombreux projets.

Par ailleurs, les auteurs émettent des rappels réglementaires qui n'ont pas leur place dans ce type d'évaluation (ex. : « *l'intégration des éleveurs au fonctionnement des abattoirs*

*mobiles doit se faire en tenant compte des réglementations* »); la réglementation serait « *quelquefois difficilement compréhensible par les porteurs de projet* »), laissant supposer une méfiance vis-à-vis de la capacité des paysan-nes à respecter les pré-requis réglementaires.

## > RECONNAISSANCE DES FREINS À L'AVANCÉE DES PROJETS

Plusieurs freins recensés dans l'évaluation font écho aux problématiques rencontrées sur le terrain : l'attente des avancées réglementaires nationales et européennes, le manque de financements dédiés, l'absence de références existantes, ou encore les difficultés à mobiliser les abattoirs fixes (par manque de temps et de visibilité).

Le manque de disponibilité des paysan-nes à conduire de tels projets en parallèle d'une activité agricole déjà très chronophage est présent sous des formes plus indirectes : la « sous-estimation du temps à dédier aux projets » et la « difficulté à réunir l'ensemble des compétences nécessaires ».

## > DES RECOMMANDATIONS À SE RÉAPPROPRIER

Les recommandations du rapport ne suivent pas les exigences de l'article 73 de la loi EGA-Lim, en ce qu'elles n'abordent pas d'évolution de la réglementation européenne. Toutefois, l'évaluation établit des préconisations peu fréquentes dans les documents publics sur l'abattage :

■ 1. **Diagnostiquer les enjeux en termes d'abattage d'animaux sur les territoires** : nécessité de recenser les outils déjà existants et d'étudier comment ils répondent aux attentes et besoins des territoires; accompagnement des structures existantes par un soutien à l'investissement, une valorisation des co-produits, l'évolution des compétences de leurs salarié-es (protection animale, découpe...) ou encore l'implication des éleveur-euses dans leur gouvernance; étudier la faisabilité de prestations d'abattage mobile ou d'urgence.

■ 2. **Mettre en place un environnement favorable aux projets d'innovation dans l'abattage mobile** : créer un réseau des porteurs de projets et des partenaires experts, créer une « task-force » en connectant ensemble les services institutionnels concernés (notamment les DD(ETS)PPS); créer des références pour les solutions d'abattage mobile; construire un appel à projets pour la conduite d'un projet pilote d'abattage mobile qui pourrait être accompagné par la task-force.

Pour la majorité des participant-es à cet atelier du séminaire, il est nécessaire de se saisir de ces recommandations qui, pour la plupart, sont pertinentes et cohérentes avec les besoins ressentis sur le terrain.

Toutefois, la recommandation d'une « task-force » destinée à accompagner un seul « projet pilote » est unanimement rejetée par les participant-es à l'atelier : les projets actuels sont de natures très différentes, car ils ont été élaborés à partir des besoins de leur territoire. Rien ne prouve que la méthode de conduite d'un projet jusqu'à son aboutissement final sera transposable dans d'autres situations.

De plus, dans un contexte où les aspects financiers ont d'ores et déjà été identifiés comme limitants par l'évaluation, tout transfert d'argent public vers des experts, qui par ailleurs pourraient être peu sensibilisés aux enjeux de l'élevage paysan, ne semble pas pertinent.

Ainsi, une proposition alternative peut être formulée de la sorte : les paysan-nes suggèrent la création d'un environnement plus favorable aux projets d'abattage mobiles, grâce d'une part à la sensibilisation de l'administration à leurs enjeux et à l'importance d'accompagner des expérimentations sur le terrain, et d'autre part à un accompagnement renforcé et coordonné répondant aux besoins des projets (financement de l'animation locale de groupe, groupe d'expert-es connu-es pour leurs connaissances conjointes de l'abattage et de l'agriculture paysanne, accentuation de la mutualisation entre groupes...).



**ATELIER 7**

# COMMENT CONVAINCRE LES CONSOMMATEUR-RICES DANS UN CONTEXTE DE CRISE ?

## **Intervenant-es**

**Olivier Coche**  
Éleveur dans l'Ain,  
porte-parole du Réseau AMAP AuRA

**Marie-Noëlle Orain**  
Représentante de la Confédération  
paysanne au CESE ;  
Co-rapporteuse du rapport sur  
« les enjeux relatifs aux conditions  
d'élevage, de transport et d'abattage en  
matière de bien-être animal. »

**Bénédicte Peyrot**  
Cheville ouvrière bénévole  
de l'abattoir de Guillestre

*Animatrice*  
**Amélie Charvériat**  
Coordinatrice Réseau AMAP AURA

La consommation de produits issus d'élevage paysan a fortement augmenté pendant les deux années de confinement, pour redescendre en chute libre depuis l'automne 2021. La tendance est à la reprise, aujourd'hui au niveau de 2019, mais encore en mouvement.

Les attentes des consommateurs changent : les quantités s'amenuisent (changement de composition des foyers, famille monoparentale, couple sans enfant, célibat...), les habitudes culinaires se modifient (moins de temps pour cuisiner), les occasions de se retrouver et de partager un repas se raréfient, le pouvoir d'achat diminue.

Dans ce contexte, comment les éleveurs et éleveuses expérimentent et s'interrogent sur les manières de convaincre les consommateur-rices de consommer des produits issus de l'élevage paysan ?

## **> L'ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION CES DERNIÈRES ANNÉES**

Les années COVID (2020-2021) ont fait exploser la demande globale en circuit court ; mais depuis le printemps 2021, les ventes sont en chute libre. Dans les AMAP, on observe un retour aux chiffres de 2019. De manière générale, on constate une dérive libérale dans la consommation des produits issus de l'élevage avec d'une part une stan-

dardisation des comportements alimentaires et d'autre part une tendance des industriels à uniformiser les productions. À cela s'ajoute un processus d'augmentation de production de la viande de substitution dans laquelle les gros groupes industriels investissent depuis plusieurs années.



## > LA LABELLISATION FAIT DÉBAT

En 2019, le CESE a adopté un avis rapporté par Marie-Noëlle Orain sur « *Les enjeux relatifs aux conditions d'élevage, de transport et d'abattage en matière de bien-être animal* ». Ce rapport préconise :

- L'adaptation de la réglementation, des politiques publiques et des accords commerciaux, notamment au niveau européen ;
- L'évolution des systèmes de production et la transition du monde agricole, en s'appuyant sur les territoires et les filières ;
- **La mise en œuvre d'un plan national pour assurer un maillage territorial équilibré des abattoirs de proximité notamment publics, en intégrant des solutions alternatives comme les abattoirs mobiles et les caissons d'abattage ;**
- L'amélioration des conditions de travail des salarié-es des abattoirs, trop longtemps mise de côté des réflexions sur le bien-être animal ;
- **La responsabilisation des consommateur-rices** avec notamment la création, au niveau français, d'un étiquetage de la viande contrôlé par les pouvoirs publics pour fournir une information claire quant aux conditions d'élevage, de transport et d'abattage des animaux.

Pourtant, la question de l'étiquetage et des labels se discute. Cela pourrait permettre :

- D'apporter de la transparence aux consommateurs ;
- D'avoir une démarche collective défendant des valeurs communes ;
- D'engager les consommateurs et consommatrices si labellisation citoyenne comme le fait Nature et Progrès avec le SPG (Système participatif de garantie) ;
- De prouver le respect d'un cahier des charges (on ne pourrait plus dire n'importe quoi).

Mais la labellisation a aussi des limites...

- Certaines études démontrent que les consommateurs ne sont pas attentifs aux étiquettes (pour ne pas passer du temps à faire les courses, nous réagissons en général plus à l'intuition, à l'image qu'aux explications d'une étiquette) ;
- Elle engendre des surcoûts dus notamment au contrôle par un organisme extérieur payant ;
- Elle nécessite un cahier des charges identique alors que les territoires et les pratiques d'élevage et d'abattage seront différents ;
- Dans une recherche de consensus, le cahier des charges pourrait dériver vers des

pratiques non contraignantes et entraîner le « greenwashing » de pratiques qui n'ont rien à voir avec celles de l'Agriculture paysanne ;

- Elle désengage l'État en lui permettant de ne pas légiférer et en transférant la responsabilité sur les consommateurs.

Pour plusieurs participant-es, **la seule manière de rassurer les consommateurs, c'est d'avoir un contact direct avec eux**. Pour cela l'abattoir de Guillestre (05) essaie de réunir des conditions favorables pour que les éleveuses et éleveurs se sentent bien, apprennent à parler de l'abattage, soient heureux de se retrouver sur la chaîne. Si les éleveuses et éleveurs sont en accord avec les pratiques d'abattage, il sera plus facile d'en parler à la clientèle, et de lui donner confiance.

Mais dans un système ultra libéral et un rythme de vie effréné, comment l'abattage paysan peut-il se démarquer sans label ou signe de reconnaissance ? Il existe un risque de voir la vente directe dériver vers un modèle très individualiste où les éleveur-euses qui auraient moins de temps ou seraient moins à l'aise en communication seraient vite mis en concurrence. Sans support commun pour communiquer et sans un label « agriculture paysanne », on peut se demander de quels leviers disposent les éleveur-euses pour se démarquer.

## > L'ASSOCIATION DES PUBLICS DÈS LA STRUCTURATION

Une autre piste évoquée est la structuration juridique impliquant différents collègues (collectivités, consommateurs, éleveurs, restaurateurs...) qui permet de porter collectivement une responsabilité face aux pratiques d'abattage. **La structuration en Société Coopérative d'Intérêt Collectif permet d'inclure toutes les personnes qui se sentent intéressées par l'abattoir**. À Guillestre, il y a 80 consommateurs sur les 167 sociétaires. Une journée collective annuelle à l'automne est organisée pour faire un grand ménage de l'abattoir et partager un moment convivial autour d'un repas.

C'est ici que la structuration des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) peut jouer un

rôle, à condition de n'être pas trop chronophages, d'être représentatifs de toutes les tendances et de s'atteler aux vrais problèmes tels que le manque de solutions d'abattage satisfaisantes sur les territoires. C'est le cas dans le Parc Naturel Régional du Lubéron qui a identifié l'absence d'abattoir de proximité comme une limite stratégique à la mise en place de son PAT et a mis en évidence que les abattoirs doivent sortir d'une logique sectorielle de filière pour passer à une logique de territoire associant une diversité d'acteurs<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> L'abattoir mobile du Lubéron : une innovation essentielle pour un système alimentaire territorialisé, Julie Riegel, Courrier scientifique du PNR du Lubéron et de la Réserve de biosphère Luberon-Lure, 2019-2020

## > METTRE L'ABATTOIR AU CŒUR DE LA VIE

L'abattoir de Guillestre accueille des classes de primaire et de CAP, ce qui se révèle être un excellent moyen pour éduquer en cascade les adultes. Les écoles sont demandeuses, et les visites des enfants se font les jours où il n'y a pas d'abattage sur la chaîne. Seules les classes de CAP sont venues un jour d'abattage. L'abattoir de Guillestre a également travaillé à une mise en lumière des pratiques et des femmes et hommes travaillant dans l'abattoir à travers une superbe exposition photographique.

**La valorisation des travailleuses et des travailleurs dans les abattoirs est une forme de reconnaissance et participe à leur bien-être et aux pratiques vertueuses d'abattage.**

Une piste évoquée serait de programmer la visite des abattoirs et des salles de découpe dans les événements de type « de Ferme en Ferme » ou « le Salon à la ferme » auprès du grand public.

## ATELIER 8

# L'ABATTAGE PAYSAN : OUTIL DE MAÎTRISE ET DE RÉAPPROPRIATION DE LA MORT DES ANIMAUX PAR LES ÉLEVEUR-EUSES

## Intervenant-es

**Véronique Dubourg**  
Éleveuse et tâcheronne  
à l'abattoir de Guillestre

**Julie Riegel**  
Socio-anthropologue  
à l'université de Grenoble

*Animateur*  
**Jacques Alvernhe,**  
Président de l'association  
« Pour des abattages paysans »

L'abattage paysan change le rapport des éleveurs et éleveuses avec la mort de leurs animaux. Dans cet atelier, l'exemple de l'abattoir de Guillestre, géré par des paysan·nes, aura permis de comprendre ce que cette réappropriation de la mort de ses animaux change : entre éleveurs et abatteurs, avec les vétérinaires, à la question des cadences, au stress des animaux et jusqu'à la définition du bien-être animal. Si les savoirs des éleveur·euses sont indispensables, ceux-ci ne doivent pas occulter un réel besoin de formation à l'abattage : être un bon éleveur n'implique pas d'être un bon abatteur.

## > LE TÂCHERONNAGE : IMPLICATION GARANTIE DES ÉLEVEURS ET ÉLEVEUSES À L'ABATTOIR

En abattage paysan, les paysan·nes participent à la gouvernance de l'outil d'abattage et y ont le pouvoir de décision. C'est le cas à l'abattoir des Hautes-Vallées à Guillestre (05), structure collective (SCIC) reprise par des éleveur·euses. Ils participent à la prestation d'abattage, en y devenant tâcherons. **Véronique y est éleveuse-tâcheronne; elle témoigne de son expérience.**

Ce qui l'animait au départ était de participer à la mise à mort de ses animaux; mais le projet a rapidement pris une dimension collective. L'abattoir compte aujourd'hui une quinzaine de tâcheron·nes pour 150 éleveur·euses clients. Il n'y a pas de salarié, et pas de contraintes à venir y travailler. Mais de fait, les tâcherons viennent quasiment toute l'année. Véronique témoigne de la bienveillance permanente qui y règne, du plaisir de s'y retrouver tous les mardis.

Jacques présente cette forme de tâcheronnage comme un retour aux origines, loin de la vision actuelle où des salariés viennent désosser des carcasses à la chaîne. À Guillestre, pas de rapports de hiérarchie, il arrive que certains fassent autorité par leurs compétences, mais ¼ d'heure après, ce n'est plus le cas, l'équipe est passée à autre chose.

**Le besoin de tisser des liens plus étroits avec**

**le personnel des abattoirs est unanimement partagé par les participant·es** : co-construire la relation, comprendre leur métier et ce qui est attendu des éleveuses et éleveurs est un premier pas dans l'implication paysanne. Le caisson d'abattage est une première étape en ce sens, la défiance des abatteurs à voir les éleveurs s'immiscer dans leur travail est ancestrale. L'exemple de Guillestre montre que ce fonctionnement par implication paysanne redonne confiance.

Julie précise qu'à Guillestre, les éleveur·euses peuvent pénétrer dans l'abattoir, c'est un lieu ouvert où les animaux ne sont pas anonymes. Il y a un savoir qui fait le lien entre l'animal et la carcasse, certains éleveurs ont même un souci supplémentaire avec les bêtes qu'ils envoient à l'abattoir : elles passeront sous le regard de leurs pairs !

Le rapport entre éleveurs et vétérinaires est aussi différent. Sur chaque carcasse, il y a le nom de l'éleveur, en cas de saisie, l'information lui revient. Pour les vétérinaires, le travail y est aussi différent, c'est un nouvel espace d'expression, où on échange les savoirs : **les éleveurs tâcherons ont à cœur de comprendre et de pouvoir anticiper les problèmes.**



## > GARDER LA CADENCE

La question des cadences serait-elle le marqueur différenciant l'abattage industriel de l'abattage paysan ? Pour Véronique, pas vraiment : même s'il n'y a pas d'obligation de cadence, les tâcherons ont besoin que s'installe une certaine fluidité. Un travail de qualité nécessite un certain rythme. Par contre, le travail à la chaîne en collectif, avec le goût du travail bien fait, déclenche une résistance tacite du groupe lorsqu'un tâcheron veut aller trop vite. Et à l'inverse, le collectif peut ralentir la cadence ou venir aider si quelqu'un est en difficulté.

Toutes et tous sont d'accord : **on peut faire tous les efforts pour concevoir un abattoir pour le bien-être animal, mais si on ne prend pas en compte le bien-être des humains, on n'aura pas de bien-être animal.**



## > À L'ABATTOIR DE GUILLESTRE, LA QUESTION DU BIEN-ÊTRE ANIMAL SE PASSE TOUT AU LONG DE LA CHAÎNE

Le débat revient sur la maîtrise de la mort des animaux. Qu'est-ce que l'abattage paysan change au regard des éleveurs sur la mort de leurs bêtes ? Quelles modifications du comportement des animaux, et des humains ?

À l'abattoir de Guillestre, les animaux arrivent le jour de leur mise à mort ; ils sont conduits en bouverie directement par les éleveurs. Véronique fait part de son étonnement devant le calme des chevreux qui restent silencieux. Les cochons ne sont pas du tout stressés, certains dorment dans la bouverie !

Dans un abattoir « classique », la question du bien-être animal est essentiellement concentrée sur l'étourdissement. C'est aussi le cas en comité éthique national, où l'étourdissement est au centre : si l'animal est étourdi, c'est qu'il ne souffre pas. À Guillestre la question ne se pose pas du tout de la même façon,

les tâcheron-nes ne se focalisent pas sur l'étourdissement : ils répondent de la façon dont on tue les animaux. **Ils se sentent responsables, donnent du sens.** La question du bien-être animal se passe le long de toute la chaîne. **La dignité est rendue à l'animal durant toute la chaîne et se prolonge jusqu'à la viande.**

Les enquêtes en sciences sociales en abattoir montrent que les abattoirs comme Sisteron, où l'abattage est abordé techniquement, provoquent moins d'accidents. Mais cela cause aussi une perte de compétence avec les animaux : quand ça se passe mal, l'animal est pris comme un ennemi. Dans un abattoir comme Guillestre, dans un cas similaire, on s'arrête et on va voir. Les gestes de l'éleveur reviennent. Aucune colère contre l'animal, les éleveurs en font la biographie, on la respecte d'autant plus.

## > MAIS LE BESOIN DE SE FORMER FAIT CONSENSUS

Jacques apporte néanmoins un bémol : *« Je ne voudrais pas non plus qu'on pense que, parce que tu es éleveur, tout va très bien se passer. Ce n'est pas une science innée d'interpréter les comportements animaux. Il y a besoin d'un travail collectif sur la perception des animaux. »* Ce n'est pas parce qu'on est un bon éleveur qu'on est un bon abatteur. **Le besoin d'apprendre fait consensus.**



## ATELIER 9

# GOUVERNANCE DES ABATTOIRS ET LIEN AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES : UN TREMPLIN POUR L'ABATTAGE PAYSAN ?

## Intervenant-es

**Christelle Harmegnies**

Chargée de mission de la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux (26)

**Pierre-Yves Evain**

Paysan et administrateur de la SCIC Abattoir Coopératif de Rostrenen (22)

**Bernard Leterrier**

Maire de Guillestre (05) entre 2008 et 2020 & vétérinaire SCIC abattoirs des Hautes Vallées à Guillestre.

**Jean Jacques Bailly**

Paysan et ancien président de l'abattoir de Chaumont (52)

*Animateur*

**Pierre Crouzoulon**

Animateur à l'ADDEAR de la Loire

Dans la continuité du séminaire d'Apt (2019), où les questions de la rentabilité et de la viabilité des outils d'abattage avaient fait l'objet d'échanges d'expériences, cet atelier s'est intéressé à **la place des paysan·nes dans la gouvernance de ces outils et du lien avec les collectivités territoriales**. Comment créer des espaces de dialogue et des synergies entre ces acteurs pour partager une même vision de la gestion des abattoirs publics ? Comment structurer des dynamiques paysannes capables de prendre part aux choix stratégiques et à la gouvernance de ces outils ? Quels leviers les collectivités territoriales ont-elles à leur disposition pour relocaliser les outils de production/transformation tels que les abattoirs et se réapproprié la question alimentaire ? Comment trouver un équilibre économique pour ce type de structure ?

## > DE LA DÉROUTE D'UNE STRUCTURE D'ABATTAGE PUBLIC À LA REPRISE PAYSANNE

À quel moment se fait le lien entre les éleveurs et les politiques ? Les trois témoignages présentés ici montrent comment la reprise d'abattoirs par les éleveur·euses se fait souvent dans un contexte d'urgence, pour sauver l'abattoir.

À l'**abattoir de Rostrenen (Côtes-d'Armor)**, c'est en 2015 que la coopérative mal gérée par les bouchers se retrouve au bord de la cessation de paiement. L'outil vieillissant, contraint par l'espace, car situé en centre-ville et non rentable, nécessitait un plan de relance sur les groupes froids, les outils de contention. Par ailleurs, l'abattoir répondait aux besoins familiaux et aux bouchers de campagne très présents sur un territoire au maillage d'agriculteur·rices important. C'est dans ce contexte que le dialogue a pu s'ouvrir avec les EPCI propriétaires des lieux et principaux équipements, aboutissant à un plan de financement d'un million d'euros. Aujourd'hui, l'abattoir tourne avec 500 T/an pour 500 clients.

De nombreuses similitudes existent avec l'**abattoir des Hautes vallées de Guillestre (Hautes-Alpes)**. Tout part de la faillite de l'abattoir communal en SICA en 2016 dans

un contexte où il était attendu 600 T pour trouver l'équilibre alors qu'il est difficile d'atteindre les 250 T. La fermeture de l'abattoir a rapidement entraîné une forte mobilisation paysanne qui a mis en mouvement le soutien de plusieurs EPCI qui, en 2015, avait injecté un million d'euros dans l'infrastructure. Une étude de faisabilité de reprise a permis de revenir sur la fermeture avec la création d'une SCIC comptant 92 éleveur·euses et 8 collectivités locales en 2017.

Dernier outil public du département, l'**abattoir de Chaumont (Haute-Marne)** a failli connaître une fermeture définitive en 2018 suite à la faillite du grossiste principal actionnaire de l'abattoir (70 %). Afin d'éviter ce scénario irrémédiable, Jean-Jacques Bailly, soutenu par la Confédération paysanne, prend la présidence de l'abattoir et porte avec le soutien déterminant du président du Conseil Départemental le projet d'un nouvel abattoir avec atelier de découpe de 1000 à 1500 T dédié à l'économie locale.

1 Rapport public annuel 2020 – février 2020 de la Cour des comptes «Les abattoirs publics : des charges pour les contribuables locaux rarement justifiées»

2 Rapport public annuel 2020 – février 2020 de la Cour des comptes «Les abattoirs publics : des charges pour les contribuables locaux rarement justifiées»

## > QUELLES FORMES D'ORGANISATION COLLECTIVE ?

Dans les trois cas présentés, le statut de SCIC a été préféré, car il permet la représentation en différents collèges des acteurs concernés : les éleveur-euses, les collectivités territoriales, mais aussi parfois les bouchers, les consommateurs... Cette composition en plusieurs collèges a été pensée en lien avec la fédération des SCIC pour que les éleveurs gardent la majorité.

Ainsi, dans le cas de l'abattoir de Rostrenen, environ 280 personnes ont des parts sociales dans l'abattoir. Cependant côté éleveurs, on remarque parfois une difficulté à impliquer des jeunes installés dans la gestion de l'abattoir notamment du fait de la lourdeur administrative qui incombe aux bénévoles, posant la question du renouvellement des générations. **La charge administrative représente un véritable défi pour ces structures.**

## > FAIRE RECONNAÎTRE L'ABATTAGE COMME UN SERVICE PUBLIC ET NON UNE « CHARGE INJUSTIFIÉE »

Fin 2018, le ministère de l'Agriculture recensait 265 abattoirs de boucherie (bovins, ovins, caprins, porcins, équins) en France. Parmi ceux-ci, on comptait environ 80 abattoirs publics (communaux ou intercommunaux), contre 114 en 1989. Leur activité représente environ 7,2 % de la production de viandes. À l'heure où les pouvoirs publics présentent les abattoirs publics comme « *des charges pour les contribuables locaux rarement justifiées* »<sup>1</sup>, l'ensemble des témoignages replace l'abattage comme **un service public** ancré au territoire.

Pierre-Yves, administrateur dans l'abattoir breton commente : « *Quand la communauté de communes avait un abattoir, elle offrait un service à la population. Mais quand elle n'a plus pu gérer seule, elle a délégué la gestion à un exploitant. La com' com' s'engage à reverser une redevance à l'exploitant sans quoi il ne pourrait pas tenir le service à l'équilibre. Les travaux de mise aux normes ne pourraient pas être amortis sans les redevances : c'est la collectivité qui fait le choix d'avoir un équipement et qui peut assurer les investissements nécessaires.* »

La collectivité a fait le choix de rendre visibles ces investissements à l'heure où l'on parle davantage du « *risque que de tels équipements font peser sur leur collectivité* ».<sup>2</sup>

## > ÉQUILIBRE ÉCONOMIQUE

Dans la continuité de la notion de service public, le but à Rostrenen est désormais d'aider à la diversification des élevages avec la mise en service d'un atelier de découpe permettant de proposer des prestations.

À Guillestre, la formation d'une quinzaine de tâcherons au lieu de 4 salariés a permis une nette réduction des coûts de main d'œuvre. Cette configuration, pas toujours reproductible, permet de pallier les difficultés de recrutement et d'améliorer l'entretien des infrastructures et l'attention portée aux animaux.

Si les éleveurs et éleveuses font ce qui leur est possible à leur échelle, le besoin de contribution des pouvoirs publics, notamment pour porter l'investissement, reste important. Le partenariat avec les collectivités est indispensable pour ne pas faire porter des coûts de production trop importants aux éleveuses et éleveurs et permettre au locataire d'équilibrer les comptes, la recherche de bénéfice semblant vaine.

## > DES COLLECTIVITÉS MOTRICES POUR LES PROJETS D'ABATTOIRS PAYSANS

La communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux et Montélimar Agglomération (Drôme) ont été sollicitées en 2017 par l'abattoir de Die pour venir soutenir financièrement les travaux de mise aux normes.

Avant d'engager les intercommunalités dans des investissements, élu-es et éleveur-euses ont souhaité connaître les besoins à l'échelle du Bassin de Montélimar. Une étude d'opportunité a alors été conduite en lien avec un groupe d'éleveurs permettant d'identifier deux projets, à savoir :

- La structuration collective des apports à Die (en vif et retour carcasse) ;
- La mise en place de l'expérimentation de l'abattage mobile sur le territoire, en lien avec le Plan Pastoral Territorial en cours.

La collectivité se place alors comme facilitatrice en épaulant les éleveurs et les éleveuses face à la complexité administrative et finan-

cière de ce type de projet et en appuyant leurs démarches auprès des institutions.

Par ailleurs, le fait de travailler sur des temporalités différentes entre politiques, administrations et le travail des éleveurs, génère des difficultés de compréhension. L'objectif est alors de donner de la latitude aux éleveuses et éleveurs pour créer un groupe de travail fidélisé et moteur, s'inscrivant dans le temps long, pour que les collectivités soient actrices et non pas seulement perçues comme un guichet. Christelle, chargée de mission *agriculture*, complète : « *La plus-value des collectivités est de remettre du sens au projet, si les élu-es arrivent à s'imprégner de l'utilité pour notre territoire (maintien de l'élevage...)* ». À l'heure où les projets peinent à se développer par manque de moyens, on comprend l'importance qu'il y ait des emplois dédiés dans le public pour soutenir ces démarches.

## > QUELLES PISTES ?

Souvent isolés les uns des autres, l'échange d'expérience et la mise en place d'un réseau permettant la mutualisation de références techniques et économiques semblent indispensables pour faciliter le démarrage de ces projets, pour les éleveur-euses comme pour les collectivités. Les témoignages présentés ici montrent bien que le réseau possède désormais une expérience consolidée de plusieurs années avec des personnes ressources qui méritent d'être valorisées (voyage d'étude, témoignage, échange d'élu à élu, de paysan à paysan, etc.)

Dans la continuité, la charge administrative et les contraintes sanitaires auxquelles font face les collectifs une fois en place demandent également une mutualisation des pratiques.



## ATELIER 10

# EXPÉRIMENTATION DE L'ABATTAGE MOBILE, FOCUS SUR LE DÉLAI SAIGNÉE-ÉVISCÉRATION

## Intervenant-es

**Caroline Constancis**  
Experte Santé et Bien-être animal  
au FiBL France

*Animateur*

**Fabien CHAMPION**  
Animateur à  
la Confédération paysanne

Nombreux sont les sujets à résoudre pour rendre faisable l'abattage à la ferme et notamment l'utilisation d'un caisson d'abattage. Au moment du déroulé du séminaire, un seul essai d'abattage en caisson d'abattage (en dehors des abattages d'animaux dits « dangereux » qui ne relèvent pas de la même réglementation) avait été conduit en France ; c'était en Loire-Atlantique, début 2019. Depuis lors, les exigences de l'administration pour tester les caissons d'abattage se sont renforcées et le contexte réglementaire s'est complexifié. Mais des travaux collectifs sont en cours pour répondre à ces enjeux.

Une analyse bibliographique des études réalisées sur le délai « saignée-éviscération » a permis d'apporter des éléments rassurants sur ce moment charnière de l'utilisation des caissons d'abattage.

## > LA MAÎTRISE DES DÉLAIS ENTRE SAIGNÉE ET ÉVISCÉRATION

Une des particularités du fonctionnement du caisson d'abattage est le délai entre la saignée et l'éviscération. FiBL France, l'INRAe et l'association « Pour des abattages paysans » ont réalisé une revue de la bibliographie existante sur les risques microbiologiques induits par un allongement du délai entre la saignée et l'éviscération. **L'enjeu de cette étude réside dans l'évaluation de l'impact de tout retard d'éviscération sur le risque de contamination de la carcasse par les bactéries du tube digestif.**

## > QUELQUES RAPPELS DE BIOLOGIE

Sur un animal vivant sain, il existe toujours quelques bactéries qui sortent de la lumière du tube digestif (« translocation ») en direction notamment du foie et qui sont détruites par le système immunitaire. Après la mort et l'arrêt de la circulation sanguine, les cellules les plus proches de la lumière du tube digestif vont déverser leur contenu dans le tube digestif, dont des bactéries (« putréfaction », qui apparaît 30 minutes après la mort et amène les bactéries à se développer et à libérer du gaz). On observe alors sur la carcasse :

- **Un refroidissement** : défavorable aux enzymes des cellules, mais favorable aux enzymes des bactéries ;
- **Une rigidification du corps** ;
- **Un verdissement du corps** : d'abord vers le gros colon, car développement de cyanure qui réagit avec le sang ;
- **Un gonflement** : il commence 30 minutes après la mort avec le développement de bactéries. Mais il ne sera visible que plus de 30 h après la mort. Plus la température est élevée, plus le risque de gonflement est élevé. Plus l'animal est volumineux, moins le gonflement est rapide.

## > REVUE BIBLIOGRAPHIQUE DE L'IMPACT D'UNE ÉVISCÉRATION RETARDÉE

Les études déjà existantes à ce sujet concernent essentiellement l'abattage de gibier, ainsi que les accidents sur les chaînes d'abattage.

Les auteurs et autrices du travail présenté concluent que les risques recensés dans la bibliographie scientifique sont dus aux tirs de chasses dans l'abdomen (développement de bactéries dans les muscles, augmentation du nombre de bactéries aérobies)... mais pas à la translocation bactérienne. Ainsi, aucun risque lié à la translocation bactérienne n'est identifié dans les articles relatifs à la chasse si les tirs ont eu lieu dans une autre partie du corps.

Pour les auteurs et autrices, la bibliographie permet d'affirmer que l'éviscération retardée de 5 heures après la mort à une température inférieure à 20 °C ne présente pas de risque sanitaire, puisque la quantité d'entérobactéries et de flore aérobie est inférieure aux limites fixées par la réglementation européenne.

Ainsi, la précédente préconisation de l'ANSES à ce sujet datant de 2010 (délai maximum de 60 min entre saignée et éviscération par précaution, car les effets sont peu connus sur les animaux de boucherie notamment les mécanismes de translocation bactérienne) semble trop prudente par rapport aux conclusions des articles étudiés.

L'abattage en caissons est toutefois soumis à un environnement plus variable que celui de l'abattage en abattoir fixe, en particulier en ce qui concerne la température qui a un impact direct sur le mécanisme de translocation bactérienne. **De manière générale, des études complémentaires sont nécessaires pour évaluer la migration des bactéries post mortem dans le cadre de l'abattage de proximité.**

## > RETOUR DES TERRITOIRES SUR LEUR PROJET DE CAISSONS ?

Il est souligné à plusieurs reprises que les études scientifiques sont importantes pour rassurer les abattoirs. Mais, pour l'administration, le délai de 2 h entre saignée et arrivée à l'abattoir existe déjà pour les animaux abattus d'urgence à la ferme – et il n'a pas été remis en question pour des raisons sanitaires.

Par ailleurs, aucune étude n'existe sur les petits ruminants, pour lesquels il conviendra de créer des données sur lesquelles s'appuyer.

Les éleveurs et éleveuses de L'AbEl Ferme (Drôme) rappellent que leur projet de caisson pour petits ruminants a connu un coup de frein en raison du changement d'interprétation de la réglementation européenne par l'administration. Le travail de conception du caisson mobile est en cours. Si le projet final inclut une

unité de mise en carcasse approvisionnée exclusivement avec des caissons, le groupe a besoin de tester le fonctionnement des caissons avec des abattoirs de proximité déjà en place. Pour l'instant, la difficulté est double : attendre d'avoir une certitude sur la possibilité réglementaire d'utiliser des caissons pour ovins et caprins, et convaincre un abattoir de proximité du territoire d'inclure un caisson dans son plan de maîtrise sanitaire.

Il est rappelé que d'autres groupes sont avancés dans le souhait d'expérimenter, notamment dans le Lot-et-Garonne et l'Hérault. Dans ces deux départements, la bonne collaboration avec les responsables de l'abattoir et l'espèce concernée (bovins plutôt que petits ruminants) sont des éléments-clés dans l'avancée vers des tests de terrain en 2023.



# LE TRAVAIL PAYSAN, UNE COMPOSANTE OMNIPRÉSENTE DU SÉMINAIRE

Lors du séminaire, une problématique s'est imposée en filigrane de toutes les discussions : celle du travail paysan. Car les abattoirs paysans, qu'ils soient en projet ou en fonctionnement, modifient profondément la relation des éleveurs et des éleveuses avec cette phase de l'abattage, et, in fine, avec leur métier. L'accompagnement de la FADEAR et de la Confédération paysanne par l'Agence nationale de l'amélioration des conditions de travail (ANACT) a permis de faire avancer plusieurs groupes sur le sujet, mais aussi de mieux comprendre les enjeux de nos projets autour du travail.

## LE SENS, UN ÉLÉMENT MOTEUR DANS TOUS LES GROUPES

Que les projets d'abattage paysan aient émergé par « nécessité » (ex. : fermeture du dernier abattoir du territoire) ou par « souhait » (ex. : mise en place d'un caisson d'abattage dans une zone bien pourvue en abattoirs de proximité), tous ont en commun une forme de réappropriation, par les éleveurs et les éleveuses, de la phase d'abattage – qui a été progressivement éloignée des mains des paysannes et paysans au cours des dernières décennies. En particulier pour les éleveurs et les éleveuses commercialisant en circuit court, l'abattage est bien souvent la seule phase de la production de viande confiée à un tiers, sans droit de regard sur ses méthodes de travail.

Derrière la « nécessité » ou le « souhait » de l'abattage paysan, se cache ainsi l'importance du sens de ces démarches : celui de maîtriser la phase d'abattage et ainsi le soin apporté aux animaux jusqu'à leur mort – avec les incidences attendues tant sur la protection animale que sur la qualité du produit vendu.

De cette recherche de sens découle une évolution de la manière dont chacun-e considère son propre travail : un travail qui a du sens n'a pas la même valeur, pour chacune et chacun. En découle également un souhait de porter une attention particulière à chaque étape, mais aussi à chaque produit ; en témoigne le travail collectif réalisé sur la valorisation des sous-produits d'abattage.

Cet exemple met toutefois en lumière les limites posées par les contraintes économiques et techniques : la valorisation des sous-produits demande des investissements matériels et humains souvent disproportionnés par rapport à la valeur (faible, voire négative) de ces matières. De manière générale, l'attention portée à un nombre élevé de paramètres (protection animale, faibles coûts, ergonomie, quantité et qualité de travail...) tend à allonger très significativement la durée de conception des outils et des modes d'organisation, et donc le délai avant de parvenir à un dispositif d'abattage paysan abouti.

## DES MODÈLES TECHNOLOGIQUES ET D'ORGANISATION PENSÉS POUR LE TRAVAIL, PAR DES TRAVAILLEURS ET DES TRAVAILLEUSES

L'abattage paysan fait intervenir des types d'outil (abattoirs semi-mobiles, micro-abattoirs...) et de fonctionnement (gestion paysanne, tâcheronnage...) rares, voire inexistantes, dans le milieu de l'abattage.

Par conséquent, la conception des outils et des modes de fonctionnement peut et doit prendre en compte, aussi tôt que possible, de nombreuses dimensions du travail, dont notamment sa qualité au sein et autour de l'outil, l'ergonomie et les bonnes relations entre les différentes parties prenantes. Mais ces projets visent également d'autres objectifs : protection animale, qualité du produit fini, confort de travail, réponse à un besoin de capacités d'abattage manquantes sur le territoire...

Les réflexions collectives autour des phases de contention, de saignée et d'étourdissement des animaux dans des caissons d'abattage en sont de parfaits exemples. À ces étapes cruciales de l'abattage, l'anticipation des risques pour l'opérateur et l'attention donnée à la protection animale vont de pair et se réfléchissent concomitamment. L'empilement des contraintes réglementaires et économiques peut toutefois amener à sous-estimer, dans un premier temps, la nécessité d'anticiper les risques, en particulier lorsque cela passe par des investissements.



## LE TÂCHERONNAGE, UN MODÈLE D'ORGANISATION SPÉCIFIQUE

Le tâcheronnage permet aux éleveurs et aux éleveuses d'aller physiquement jusqu'au bout de l'activité d'élevage, en donnant la mort et en transformant l'animal en viande, viscères, cuirs et abats. Il permet aussi d'aller jusqu'au bout du fonctionnement collectif, les paysannes et paysans y réalisant eux-mêmes l'ensemble des tâches d'administration/gestion de l'abattoir (plannings, lien avec les utilisateurs, lien avec les services de l'État, comptabilité, résolution des problèmes divers et variés, informatique...).

Mais surtout, la spécificité du tâcheronnage réside dans le fait que le travailleur y est son propre employeur. L'exposition « Éleveurs & tâcherons en abattoir paysan »<sup>1</sup>, mise en lumière pendant le sémi-

1 L'exposition peut être consultée sur le site [abattagespaysans.fr](http://abattagespaysans.fr). Voir les conditions de mise à disposition de l'exposition sous forme de kakemonos avec l'association *Pour des Abattages paysans*

## MENER UN PROJET D'ABATTAGE, UN TRAVAIL EN SOI

Avant la mise en service de tout outil, la phase de projet est essentielle pour déterminer l'ensemble des modalités techniques et organisationnelles de l'abattoir. Pour tous les éleveurs et toutes les éleveuses impliqués, la conduite du projet, depuis ses prémices jusqu'à sa phase finale, représente un travail spécifique qui s'inscrit dans la continuité du travail quotidien de la ferme. Ce travail se caractérise par :

- Du temps passé en dehors de la ferme, qui, pour beaucoup, nécessite une indemnisation, voire une rémunération. La précarité financière des projets, face à la pauvreté des accompagnements publics, limite toutefois largement les possibilités en la matière.
- De nombreuses compétences techniques et réglementaires à acquérir sur cet autre métier, celui de « l'abatteur », avec ses dimensions sanitaires, environnementales, économiques et technologiques. La demande en accompagnement technique a explosé au cours des trois dernières années, et l'agenda des interlocuteurs existants est de plus en plus saturé.
- Les relations avec des interlocuteurs spécifiques, autant au niveau politique qu'administratif ou financier – avec des risques de découragement face à des acteurs-clefs peu à l'écoute et/ou peu proactifs.
- Une dimension collective souvent prépondérante. Le temps dévolu à l'animation des groupes est, tout comme la rémunération du temps paysan, toutefois très limité sur certains territoires.

Ces différentes facettes du travail réalisé par les paysannes et paysans sont bien souvent nécessaires pour conserver la maîtrise de l'outil – et donc sa cohérence vis-à-vis des autres enjeux de travail cités ci-dessus (sens du métier; maîtrise des modèles technologiques et organisationnels; tâcheronnage le cas échéant). La lenteur apparente des projets s'apparente donc à un « mal nécessaire » pour faire émerger de nouvelles formes de travail, déterminées par et pour les paysannes et paysans. Mais cette lenteur démultiplie le risque d'essoufflement des groupes qui, pour la plupart, travaillent sur leur projet depuis plusieurs années et font face à des réglementations évolutives (en particulier sur les caissons d'abattage). Un grand chantier s'ouvre donc pour trouver les moyens les plus efficaces pour prévenir ce risque d'essoufflement, et organiser les reprises de dynamique après des phases de découragement temporaire.

naire, permet ainsi de comprendre comment le collectif de l'abattoir de Guillestre a mis en place un modèle social unique en son genre. En mettant l'accent sur l'entraide, la convivialité et l'apprentissage, l'exposition montre que ce modèle social est bâti sur un modèle économique spécifique, celui du tâcheronnage, mais aussi sur des valeurs communes.

Le tâcheronnage n'est toutefois pas toujours synonyme d'abattage paysan. Pour certain-es, cela a été une nécessité, avant tout économique : le paiement « à la tâche » et l'implication directe des utilisateurs et utilisatrices de l'outil permettent en effet de limiter les frais de main-d'œuvre (particulièrement lourds dans le secteur de l'abattage) par rapport au modèle salarial. Pour d'autres, c'est une volonté. Enfin pour le reste, ce n'est pas une solution envisagée – car ne s'intégrant pas dans leur conception du métier d'éleveur-euse ou étant jugée impossible, car nécessitant un temps de travail paysan trop important.



### QUELQUES REPÈRES

Le projet financé par l'ANACT a permis d'apporter une attention particulière sur les clefs de succès du travail des groupes. Quelques repères peuvent en être tirés, et sont complémentaires des « pistes vers le succès » ; présentés en page suivante. Face aux défis posés par ces projets, les groupes mentionnent généralement que la formule suivante est la plus à même de permettre d'avancer en limitant les risques d'essoufflement :

- La consolidation d'un « noyau dur » de paysannes et paysans (3-4, jusqu'à 10) gardant la maîtrise politique et technique du projet ;
- Ayant recours à des appuis réguliers par des personnes ne faisant pas partie de ce noyau dur, en particulier pour l'animation et l'apport d'expertise ;
- Ayant accès à un réseau de porteurs de projet, dans un objectif de mutualisation des propositions techniques et économiques, des questions réglementaires, etc.

Au-delà de la question des moyens financiers et humains, l'expérience semble montrer qu'une attention constante à la combinaison de ces 3 points facilite l'avancée des groupes en limitant les risques d'essoufflement. Reste à lever les freins financiers qui limitent l'ampleur de l'appui aux groupes et du réseau de mutualisation.

# COMMENT FAIRE ABOUTIR NOS COMBATS SUR L'ABATTAGE PAYSAN ?

Trois ans après le séminaire d'Apt, de nombreux groupes ont avancé, mais à des rythmes très différents. Dans le cadre de ce nouveau séminaire, l'enjeu majeur est de lever les freins identifiés et enfin permettre à tous les projets d'abattage paysan de voir le jour en France.

## LES FREINS À L'ABOUTISSEMENT DES PROJETS D'ABATTAGE PAYSAN

### FREINS RÉGLEMENTAIRES

Concernant les caissons d'abattage, en plus des contraintes liées à la réglementation européenne (notamment l'article VIbis et l'interdiction d'utilisation des caissons pour petits ruminants), il faut rappeler que la fenêtre de 4 ans d'expérimentation qui avait été ouverte en 2018 est maintenant refermée et que le test de caissons d'abattage doit maintenant se faire dans le cadre des PMS des abattoirs, ce qui complexifie largement la mise en œuvre de tests : même si l'agrément de l'abattoir fixe ne serait pas inquiété par ces tests, les directeurs et directrices d'abattoirs restent, pour la plupart, extrêmement prudent-es.

### FREINS FINANCIERS

Il est difficile de faire financer la phase d'émergence des projets et l'animation nécessaire. De plus, la prise de risque des paysan·nes sur la conception des outils, le temps passé hors de leurs fermes à co-construire ces outils peut être un frein majeur. La question du bien-être des éleveuses et des éleveurs est sur la table...

De plus, la société actuelle a marginalisé le sujet de l'abattage. La rentabilité des abattoirs se fait non sur l'abattage, mais sur la vente de la viande. Ceci a précarisé l'ensemble des acteurs impliqués dans les abattoirs (employé·es, DDPP...). L'abattage n'est pas aujourd'hui à son juste prix, ce qui complique encore le développement de projets d'abattage paysan équilibrés sur le plan financier.

### RÉTICENCES DES SERVICES DÉCENTRALISÉS

Les services de l'administration (notamment DDPP) ne se montrent pas systématiquement opposés aux abattages paysans, mais ils n'ont plus, en raison des coupes budgétaires, de capacité d'accompagnement des projets. De plus, la mise en œuvre des abattoirs paysans nécessite la création de nouveaux métiers (par exemple les paysans-abatteurs), qui attisent craintes et réticences. Enfin, dans certains départements, l'argument de la supposée concurrence aux tonnages exercée par de nouveaux abattoirs peut être repris par l'administration, alors que les projets sont justement pensés pour faire face à l'inaccessibilité du service d'abattage vécue par les paysan·nes, et sont généralement conçus à des échelles largement plus faibles que les abattoirs en place.

### FREINS POLITIQUES

Les collectivités territoriales et autres partenaires locaux (chambres d'agriculture, filières agroalimentaires...) oscillent entre frilosité, immobilisme et opposition aux projets. De plus, les paysan·nes ne sont pas toujours préparé·es à ces rencontres, il est parfois difficile d'identifier qui aller voir, de savoir comment présenter le projet, d'adopter la bonne rhétorique pour présenter des projets relativement complexes. Il en ressort que les groupes manquent parfois à convaincre leurs interlocuteurs et repartent avec un sentiment d'échec.

La réticence peut aussi venir des populations locales qui ne souhaitent pas voir se développer d'abattoir dans leurs communes.

### FREINS HUMAINS

Ces projets de long terme se heurtent à des contextes économiques parfois fragiles sur les fermes, auxquels s'ajoute une disponibilité généralement restreinte des paysan·nes. De plus, l'abattage paysan nécessite l'apprentissage de nouveaux métiers et parfois la création de nouvelles filières. Il est donc nécessaire que les paysan·nes se forment à l'abattage, mais aussi au mode de gouvernance pour gérer collectivement des outils d'abattage et interagir efficacement avec les acteurs locaux, ce qui contribue encore à démultiplier le temps passé sur ces projets.

### FREINS MATÉRIELS

À ce jour, il n'y a pas encore en France d'exemples de caissons d'abattage en fonctionnement. Ce constat est lié notamment aux défis réglementaires, mais aussi aux réflexions nécessaires à l'organisation du travail dans un outil conçu par et pour les paysan·nes (logistique entre éleveurs et éleveuses, recherche d'ergonomie, organisation éventuelle du tâcheronnage...). Or, on peut s'attendre à démultiplier notre capacité à convaincre quand les premiers projets seront fonctionnels.

De même, certains territoires sont aujourd'hui dépourvus d'abattoirs. Mais alors, vers qui se tourner pour entreprendre un projet d'abattage paysan comprenant l'utilisation de caissons ? Sur d'autres territoires, la fragilité économique des abattoirs existants ne laisse pas de place au développement de projets innovants.

## QUEL ÉQUILIBRE ENTRE SUIVI DES PROJETS PAR LES PAYSAN-NES IMPLIQUÉ-ES ET DÉLÉGATION À D'AUTRES PERSONNES POUR COMPLÉTER LES COMPÉTENCES OU AUGMENTER LE TEMPS DE DISPONIBILITÉ ?

### UN ACCOMPAGNEMENT SOUVENT JUGÉ UTILE... MAIS DIFFICILE À METTRE EN ŒUVRE

La nécessité d'un accompagnement des groupes, tant sur le plan de la gestion du collectif que de l'animation technique, est rappelée par l'ensemble des participant·es. Par exemple, certains groupes témoignent que sans accompagnement, ils tournent en rond.

Dans la Drôme, le groupe d'éleveur·euses se sent bien accompagné. Les éleveurs et éleveuses donnent du temps et sont accompagnés par des personnes relais (notamment via AgriBio Drôme) qui vont chercher toutes les informations nécessaires, avec le soutien financier des 2 collectivités territoriales impliquées dans le projet. **Pour aller plus loin, on pourrait prévoir d'inclure le financement de temps paysan dans les demandes de financement.**

Dans d'autres départements se pose la question de la disponibilité des compétences : certains groupes ne trouvent pas les compétences nécessaires (l'abattage étant un sujet technique, réglementaire... qui demande des connaissances très spécifiques).

Il semble globalement que les structures accompagnatrices (ADDEAR, GAB, Confédération paysanne...) soient régulièrement en surinvestissement salarié par rapport au budget alloué à ces projets.

## QUELQUES PISTES VERS LE SUCCÈS

### LA CLEF DU SUCCÈS : DONNER DU TEMPS.

Les paysannes-tâcheronnes de l'abattoir de Guillestre témoignent que la reprise de l'abattoir n'a pu se faire sans un important temps d'investissement, aussi bien sur le plan technique qu'administratif. Après un appui technique à l'émergence, le collectif continue son chemin sans temps salarié dédié à son animation.

### FAIRE CAVALIER SEUL

Passer du mode collectif à l'individuel pour faire avancer son projet a été facteur d'accélération pour Stéphanie Moulin. Elle témoigne : *« J'avais plein d'énergie et l'envie d'avancer vite pour trouver une solution d'abattage des chevreaux engraisés sur la ferme. Je n'avais pas envie d'attendre des années et la mise à niveau de tous pour construire un projet partagé collectivement. J'ai donc décidé d'avancer seule, mais au service du collectif, car le projet pourra servir de "crash test" pour le groupe dans un second temps. »*

La question de la pérennité de l'accompagnement et de la mobilisation des paysan·nes est ainsi clairement sur la table.

### UNE IMPLICATION PAYSANNE DE LONG TERME NÉCESSAIRE, DE L'ÉMERGENCE À LA GESTION DE L'OUTIL COLLECTIF

L'implication des paysannes et paysans dans les projets nécessite du temps, un développement de nouvelles connaissances, et de nouvelles formes d'organisation. La plupart des groupes en projet ont témoigné de la difficulté de gérer l'impact de cette implication sur le fonctionnement de leur ferme et l'engagement syndical.

À Rostrenen, les paysan·nes sont impliqués de longue date : s'ils ont assuré au départ la reprise de l'abattoir, ils en assurent aujourd'hui la gestion quotidienne et le besoin ne semble jamais tari : remise aux normes, relations avec les partenaires locaux et les consommateurs, il y a toujours à faire.

Il faut prévoir dès le départ qu'au-delà de l'émergence du projet, la gestion quotidienne est chronophage !

### AVOIR UN RELAIS AU NIVEAU NATIONAL POUR LA RECHERCHE DE FINANCEMENT ET L'APPUI TECHNIQUE DES GROUPES LOCAUX.

À petite échelle, on manque parfois d'outils aboutis et de possibilité d'accompagnement. Un relais national renforcé permettrait aussi de construire des partenariats élargis.

### FAIRE ABOUTIR UN PROJET, MÊME INDIVIDUEL, AVEC LA FORCE DU COLLECTIF DERRIÈRE.

Souvent le blocage politique se cache derrière les contraintes sanitaires. Mais un projet abouti permettrait de rassurer tout le monde, y compris sur d'autres territoires.

### MOBILISER LE SERVICE DE REMPLACEMENT

La mobilisation du service de remplacement par les paysan·nes peut être un bon levier pour financer le temps des paysan·nes. Dans l'Hérault, il prend en charge jusqu'à 40 jours/an pour travailler sur le bien-être animal !





# CONCLUSION

Trois ans après le séminaire d'Apt, de nombreux groupes ont avancé, mais à des rythmes très différents. Dans le cadre de ce nouveau séminaire 2022, l'enjeu majeur est de lever les freins identifiés et enfin permettre à tous les projets d'abattage paysan de voir le jour en France.



**Denis PERREAU**  
Secrétaire national  
de la Confédération  
paysanne

« Ces deux jours d'échanges confirment l'engagement des éleveurs à reprendre en main la mise à mort de leurs animaux d'élevage. Pour eux, il est logique de ne pas la séparer de l'élevage, car elle en constitue la suite logique. On a vu que les solutions d'abattage paysan sont nombreuses et que certaines problématiques nécessitent parfois de repartir de zéro.

Donc ce contexte difficile, il est très important de partager. Et ce séminaire était une super occasion de mutualiser les expériences. On l'a vu, il faut du temps, du partage d'expérience, il reste des besoins de finance-

ments, de formations techniques, mais aussi pour mieux dialoguer avec les interlocuteurs locaux (collectivités territoriales, DDPP...).

Les échanges de ces deux jours soulignent aussi l'importance du soutien de l'État et montrent qu'il est nécessaire qu'il se rende compte que chaque cas est différent. Les projets d'abattage paysan ont besoin de flexibilité.

C'est ici que la Confédération paysanne a un rôle à jouer. Mais aussi la FNAB, les CIVAM, l'association Pour des Abattages paysans... On va tâcher d'être là et de soutenir les initiatives des territoires. C'est un combat important pour la survie de l'agriculture paysanne. »

« Et merci aussi pour la belle organisation ».

# LES RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

- « Favoriser l'abattage de proximité »  
Réalisé en juin 2019 par la Confédération paysanne et la FADEAR
- « Vade-mecum technique des conditions de mise en place d'une activité complémentaire de caisson mobile d'abattage »  
Réalisé en mars 2022 par la Confédération paysanne
- « Éleveurs, consommateurs, tous engagés ! Pour une fin de vie digne des animaux »  
« Abattoirs paysans - Récits d'expériences de paysans et paysannes »  
Réalisés en septembre 2020 par le réseau AMAP Auvergne-Rhône-Alpes, la Confédération paysanne et la FADEAR  
<https://amapartage.fr/chercher-une-ressource/eleveurs-consommateurs-tous-engages-pour-une-fin-de-vie-digne-des-animaux-par-reseau-amap-auvergne-rhone-alpes-69>
- Récits d'expériences de paysans et paysannes  
[https://amapartage.fr/chercher-une-ressource/abattoirs-paysans\\_-\\_recits-d-experiences-de-paysans-et-paysannes-par-reseau-amap-auvergne-rhone-alpes-69](https://amapartage.fr/chercher-une-ressource/abattoirs-paysans_-_recits-d-experiences-de-paysans-et-paysannes-par-reseau-amap-auvergne-rhone-alpes-69)

## INDEX

- DGAL Direction Générale de l'Alimentation du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
- CESE Conseil Économique Social et Environnemental
- EPCI Établissement Public de Coopération Intercommunale
- FADEAR Fédération associative pour le développement de l'emploi agricole et rural
- GAB Groupement des Agriculteurs Biologiques
- PAP Association Pour des Abattages paysans
- PCAE Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles
- PMS Plan de Maîtrise Sanitaire
- DD(ETS)PP Directions départementales (de l'emploi, du travail, des solidarités et) de la protection des populations
- RPA Responsable de la Protection Animale en abattoir
- SCIC Société Coopérative d'Intérêt Collectif
- UE Union européenne

# SÉMINAIRE ABATTAGE PAYSAN

## ACTES DU SÉMINAIRE

7 ET 8 NOVEMBRE 2022  
LE BESSAT (42)